

Rapport d'activité 2025

semae

Toutes les semences
pour demain



© SEMAE - Paul Dutronc

Édito du président

2025 aura été une nouvelle année de défis pour la filière française des semences et plants dans différentes dimensions : géopolitique, économique, climatique, agricole. C'est aussi l'année de lancement de notre nouveau plan stratégique, Horizon 2027, qui s'inscrit dans la continuité du précédent et résulte d'un travail collaboratif impliquant toutes nos familles professionnelles.

La biodiversité et les transitions agroécologiques demeurent des axes forts d'engagement mais désormais, l'innovation et le maintien des capacités de production, gages de la compétitivité et du *leadership* de notre filière, occupent une place centrale.

En effet, plus que jamais, la semence demeure un maillon essentiel de la souveraineté alimentaire nationale et internationale, conférant à notre filière un rôle stratégique pour l'État et pour l'ensemble du monde agricole.
La mission de service public que nous portons et qui résulte d'un choix interprofessionnel fort donne à notre interprofession son caractère unique.
Au nombre de nos forces, nous pouvons également compter sur une formidable capacité de résilience économique, une dynamique de production, une puissance exportatrice et un niveau exceptionnel d'investissement en matière de recherche et développement.

Notre capacité à rassembler l'ensemble des acteurs de la filière de l'amont à l'aval, notre ouverture à toutes les semences pour toutes les agricultures, notre démarche de transparence et enfin notre organisation territoriale sont le gage du déploiement d'actions concrètes en phase avec les attentes des acteurs des semences et plants.
C'est à travers notre présence sur le terrain que nous construisons, jour après jour, des liens durables avec nos professionnels, les collectivités, les citoyens.

Je tiens à remercier les équipes, au niveau national et régional, engagées dans le déploiement des actions de notre interprofession.

2026 sera une année de consolidation, d'engagement collectif basé sur le dialogue avec pour objectif une efficience toujours plus grande dans l'accompagnement de la filière.

L'avenir de la filière des semences et plants se construit ensemble.



Pierre Pagès
Président de SEMAE



© SEMAE - Joao de Moura

Édito du directeur de groupement

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce rapport d'activité qui retrace l'actualité de notre interprofession et les actions conduites au service des filières membres de SEMAE. Il vient traduire concrètement la mise en œuvre du projet Horizon 2027 construit par le conseil d'administration, projet qui constitue la feuille de route de nos actions au bénéfice de l'ensemble des acteurs des filières semences et plants, et pour lequel 2025 aura été la première année de déploiement.

Ce projet est très ambitieux et particulièrement pertinent et cohérent pour répondre aux défis qui s'adressent à nos filières et maintenir le *leadership* français sur le secteur des semences et plants au niveau mondial. Il engage au quotidien l'ensemble des collaborateurs sur des projets structurants pour les filières et il doit permettre la sécurisation de notre fonctionnement.

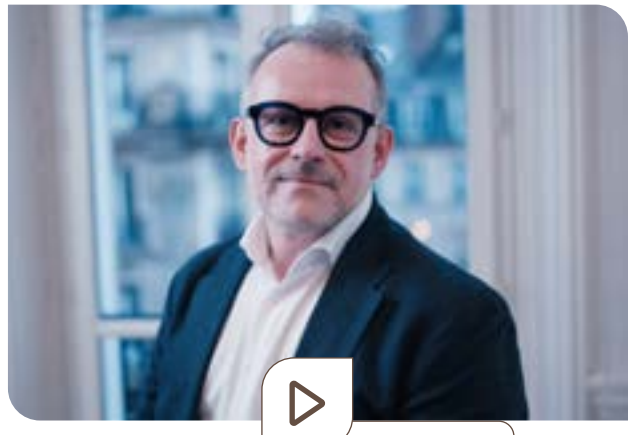
Trois enjeux principaux guident ainsi notre quotidien :
- consolider notre interprofession ;
- accélérer notre transformation ;
- déployer les grandes orientations voulues par nos professionnels.

Pour atteindre ces objectifs, nous miserons en 2026 sur le développement de la transversalité et de la territorialisation, notamment par la mobilisation des collectifs régionaux pour ancrer notre stratégie au plus près des acteurs dans les territoires producteurs de semences et de plants.

Cette transversalité s'appuiera sur une communication rénovée à l'attention de l'ensemble de nos parties prenantes internes pour que nos professionnels et nos salariés deviennent véritablement les ambassadeurs des filières des semences et plants et de leur interprofession.

Enfin, 2026 sera l'année de labellisation de notre démarche RSE, objectif inscrit dans notre projet stratégique et qui viendra traduire notre démarche sociétale responsable au service d'une filière résiliente et compétitive.

Je tiens à remercier nos élus et nos collaborateurs pour leur engagement au quotidien et leur mobilisation pour qu'ensemble, nous construisions l'interprofession de demain en capacité d'accompagner les attentes de nos professionnels et de la société.



VOIR L'INTERVIEW DE
Bruno Ferreira
Directeur du groupement

Qui sommes-nous ? 8

Un mode de gouvernance qui favorise le dialogue 10

Une organisation au service de la filière semences et plants 12

Notre mission de service public 14

Sur, pour et avec les territoires 16

SEMAE en chiffres 18

La filière semences et plants en chiffres 19

Une filière compétitive 19

Les temps forts 2025 22

HORIZON 2027 : UN PROJET POUR PRÉPARER LA FILIÈRE AUX ENJEUX DE DEMAIN 24

AXE 01
Améliorer la compétitivité de la filière semences et plants 31

1.1 - Sécuriser les moyens de production 32

1.2 - Sécuriser le réseau des agriculteurs multiplicateurs de semences 34

1.3 - Favoriser la création de valeur et contribuer à sa répartition équitable 36

1.4 - Promouvoir et pourvoir les métiers de la filière semences et plants 40

AXE 02
Relever le défi du changement climatique et de la transition agroécologique 43

2.1 - Relever le défi du changement climatique 44

2.2 - Accompagner la transition agroécologique des filières agricoles françaises 50

2.3 - Soutenir et promouvoir un cadre technique innovant et réglementaire adapté au niveau français, européen et international 52

AXE 03
Porter la responsabilité sociale de la filière, protéger et enrichir la biodiversité 57

3.1 - Consolider la responsabilité sociétale de la filière 58

3.2 - Protéger la biodiversité et enrichir la diversité 64

AXE 04
Consolider l'organisation de SEMAE au service des engagements de la filière 71

4.1 - Moderniser le support à l'activité 72

4.2 - Garantir les équilibres et l'équité des financements de SEMAE 78

4.3 - Déployer la territorialisation de l'action interprofessionnelle 80

4.4 - Renouveler l'engagement pour exécuter les missions de service public : le contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 85


© SEMAE


© SEMAE - Thomas Cauwet

Qui sommes-nous ?

Créée en 1962, l'interprofession de la filière des semences et plants prend le nom SEMAE en 2021. Depuis l'origine, elle poursuit les mêmes missions d'intérêt général : favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs de la filière et héberger la mission de service public du contrôle de la commercialisation des semences et plants. La participation de chacun des collèges aux instances de gouvernance assure un pilotage équilibré et partagé de l'organisation.

Forte de plus de 200 collaborateurs présents sur tout le territoire, SEMAE accompagne les agriculteurs et les entreprises dans l'animation du secteur. À travers son service officiel de contrôle dédié et dirigé par un fonctionnaire d'État, elle veille également à la qualité des semences et plants et contribue activement à la sécurité alimentaire.

La raison d'être de l'interprofession des semences et plants

Assurer la disponibilité et la fourniture de semences et plants **de qualité** en s'adaptant à la **diversité des attentes** des agriculteurs, des jardiniers et des consommateurs **en France ainsi que sur les différentes zones de la planète.**

Une activité financée par les acteurs de la filière

SEMAE finance ses missions grâce à des contributions volontaires issues d'accords conclus entre les représentants de ses fédérations ou associations membres. Ces contributions peuvent être étendues par les pouvoirs publics et devenir obligatoires.

Ses missions sont également financées par redevances pour services rendus. Les actions de l'interprofession sont donc entièrement financées par les opérateurs de la filière.

FINANCEMENTS / CVE, VOIR L'INTERVIEW DE
Michel Straëbler
Directeur de l'animation filière


© SEMAE - João de Moura

Des professionnels unis autour de valeurs partagées

SEMAE est animée par des valeurs fortes que partagent tous les acteurs de la filière : la responsabilité, la solidarité, la transparence et l'ouverture, ainsi que l'innovation

SEMAE est aux côtés des professionnels de la filière pour...

- **Représenter la profession** auprès des pouvoirs publics français et européens.
- **Diffuser l'actualité de la filière,** les études et les données utiles à ses acteurs.
- **Communiquer et expliquer** la réalité des métiers et ses enjeux.
- **Contrôler et veiller** à la qualité des semences et plants commercialisés.
- **Donner de la visibilité à la filière** en France comme à l'international.
- **Former** les collaborateurs du secteur.
- **Expliquer et proposer des évolutions réglementaires au niveau** français, européen et international.
- **Faciliter les démarches des entreprises de production de semences** grâce à un extranet dédié.
- **Accompagner** leur développement à l'international.
- **Organiser les conciliations entre les professionnels** en cas de litige.

LES SERVICES SEMAE EXPLIQUÉS PAR
Michel Straëbler
Directeur de l'animation filière


© SEMAE - Béatrice Petit

Un mode de gouvernance qui favorise le dialogue

Le bureau

Composé du président, du vice-président et de 5 élus.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est constitué de **23 membres :** les présidents et vice-présidents des **9 sections** et **5 représentants** des utilisateurs de semences et plants.

9 sections

- Betteraves et chicorée industrielle
- Céréales à paille et protéagineux
- Lins et chanvre
- Maïs et sorgho
- Plantes oléagineuses
- Plantes potagères et florales
- Plants de pomme de terre
- Semences fourragères et à gazon
- Diversité des semences[1]

5 commissions transversales

- Communication
- Innovation
- Études et prospectives
- Réglementation
- Semences biologiques

1 comité des enjeux sociétaux

5 collèges[1]

Les 61 fédérations et organisations professionnelles sont réparties en 5 collèges.

- Collège **Sélection :** **9** organisations et **30** élus
- Collège **Multiplication :** **9** organisations et **94** élus
- Collège **Production :** **17** organisations et **72** élus

Ces 5 collèges sont tous représentés dans chacune des 9 sections de SEMAE.

Chiffres 2025

- Collège **Commerce :** **10** organisations et **26** élus
- Collège **Utilisation :** **25** organisations et **44** élus

[1] La section Diversité des semences dispose de 4 collèges : sélection/maintenance, multiplication, production/commerce et utilisation.

Les 9 sections de SEMAE

Les sections de l'interprofession correspondent aux grands groupes d'espèces et à la diversité de la filière semences et plants.

Elles organisent le dialogue entre les acteurs de la filière entre eux, mais également avec les pouvoirs publics. Elles sont force de proposition pour définir des actions collectives au service de la filière.



Une mobilisation collective au service de la filière

L'interprofession s'appuie sur 210 collaborateurs et plus de 250 professionnels issus des 61 fédérations et organisations membres, représentés au sein d'un conseil d'administration, de neuf sections spécialisées, de cinq commissions transversales et d'un comité des enjeux sociétaux.

À travers ces instances, les membres de SEMAE construisent des positions communes et formulent des accords interprofessionnels au service de l'intérêt général et la durabilité de la filière.

LE COMITÉ DES ENJEUX SOCIÉTAUX EXPLIQUÉ PAR
Vincent Delaunay
Directeur adjoint de l'animation filière



UNE ORGANISATION AU SERVICE DE LA FILIÈRE SEMENCES ET PLANTS

Les ressources financières de SEMAE proviennent à 93,6 % de contributions volontaires étendues (CVE), le reste étant des redevances pour services rendus (incluant SEMAE Formation). Ces CVE sont mutualisées pour des actions collectives.
Leur montant est fixé par l'interprofession pour une période de trois ans via un accord de financement adopté à l'unanimité par le conseil d'administration et les conseils de section et conclu dans le sens de l'intérêt général de la filière, offrant une visibilité d'action sur le moyen terme. L'infographie ci-dessous permet de visualiser la ventilation de nos ressources entre, d'une part, les activités de contrôle et la mission de service public (en bleu) et, d'autre part, les activités au service de la filière (en vert).

34,7% Activités de contrôle

MISSION DE SERVICE PUBLIC
- Décider sur évaluations/constats
- Gérer et maîtriser des déclarations d'activité (incluant la traçabilité)
- Superviser
- Établir les programmations & plans d'inspection, etc.

EXPERTISE À LA GOUVERNANCE

ANALYSES DE LABORATOIRE ET IMPLANTATION DES LOTS A POSTERIORI 10,7%
DONT ACHAT PRESTATION EXTERNE (23,2%)

INSPECTION DÉLÉGUÉE (POMMES DE TERRE) 9,4%

FLOTTE VOITURES 1,7%

IMPRIMERIES ÉTIQUETTES 1,4%

2,9% Pilotage stratégique

- Piloter le plan pluriannuel
- Gérer le dialogue de gestion avec la tutelle (État – ministère) – COP
- Déployer la RSO
- Apporter un appui juridique
- Garantir la conformité réglementaire

20,6%
15,5%
15,8%
10,3%

26,1% Activités de fonctions support

FINANCES & ADMINISTRATIF 9,9% (6% / 3,9%)
- Gérer les ressources financières
- Négocier les contrats de prestations et services
- Assurer le contrôle de gestion
- Gérer les contentieux

SERVICES GÉNÉRAUX 6,8% (4,1% / 2,7%)
- Assurer la gestion administrative quotidienne
- Entretenir le patrimoine immobilier
- Gérer la flotte automobile
- Contrôler les normes d'hygiène et de sécurité

SERVICES INFORMATIQUES 5,6% (3,4% / 2,2%)
- Maintenir le parc informatique (outils, matériel, réseaux, télécoms)
- Gérer les postes et habilitations
- Développer des applications métiers
- Gérer la cybersécurité
- Assister les utilisateurs

RESSOURCES HUMAINES 3,8% (2,3% / 1,5%)
- Gérer le personnel (recrutement, carrières, formation, compétences, mobilité, paie)
- Gérer les relations sociales
- Animer la communication interne

36,1% Activités au service de la filière

AFFAIRES PUBLIQUES 0,4%
- Assurer la représentation institutionnelle
- Défendre les intérêts de la filière
- Anticiper les évolutions réglementaires et législatives

AFFAIRES INTERNATIONALES 0,4%
- Accompagner les entreprises françaises à l'exportation
- Diffuser le savoir-faire français
- Mener des actions d'influence

SERVICES À LA FILIÈRE 0,5%
- Réaliser des études, enquêtes, statistiques et prospectives
- Réaliser et diffuser les veilles (réglementaire, technique, économique)

SEMAE FORMATION 0,7%
- Délivrer des formations aux professionnels

COMMUNICATION 2%
- Promouvoir la filière (produire et diffuser du contenu, réaliser des événements…)
- Animer la communauté via les réseaux sociaux
- Renforcer la visibilité médiatique
- Optimiser les contenus web

ANIMATION DE LA FILIÈRE
- Gérer et animer l'interprofession : gérer les accords, animer les instances, représenter la filière…

8,3% Budgets spécifiques
8,3% Autres budgets

CONVENTIONS ET ACCORDS DE MUTUALISATION 15,5%
La coordination entre la Direction animation filière et la DQCO permet de formaliser des conventions et des accords de mutualisation.

Activités de contrôle (MSP)
Activités au service de la filière
Conventions et accords de mutualisation entre les activités filière et de contrôle
Pilotage stratégique et activités de fonctions support

Notre mission de service public

Depuis 1962, l'interprofession porte statutairement l'exécution des missions de service public du contrôle officiel de la commercialisation des semences et plants. Elles sont dirigées par un fonctionnaire nommé par l'État et exercées sous l'identité SOCFrance. Depuis 2021, les missions de service public sont exécutées dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance triennal signé entre SEMAE et l'État.

Assurer la qualité des semences et plants

La mission de service public qu'exerce SOCFrance couvre un ensemble d'actions visant à garantir la conformité réglementaire des activités de production et commercialisation, assurer la disponibilité, la qualité et la traçabilité des semences et plants. Elle comprend le contrôle des conditions de la production des semences et plants d'espèces agricoles, légumières et des plants de fraisiers.

La Direction de la qualité et du contrôle officiel (DQCO) veille au respect des obligations réglementaires applicables aux opérateurs, à travers les procédures d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des opérateurs.

Cette mission inclut également la surveillance officielle des cultures destinées aux récoltes de semences ou plants et des lots de semences et de plants, réalisée par échantillonnage, par analyses en laboratoires et via des évaluations des sites de conditionnement.


© SEMAE - Pascal Legrand

Pour mener à bien ses missions, SOCFrance s'appuie sur d'autres organismes désignés par l'État (laboratoires agréés par l'État, par exemple) ou fait appel à des délégataires pour certaines tâches (prélèvements, implantations de mini-parcelles de contrôle variétal, par exemple) qui interviennent directement sous son contrôle.

Par ailleurs, la DQCO apporte son expertise en matière de commercialisation des semences et plants dans le cadre des instances de gouvernance de la filière, de consultations de l'État et de groupes d'experts européens ou internationaux. Elle est aussi chargée de représenter la France dans les instances internationales dédiées aux règles de la certification des productions de semences ou plants (OCDE par exemple).

Garantir l'application des réglementations

La Direction de la qualité et du contrôle officiel de SEMAE est chargée de faire appliquer les réglementations (nationales et internationales) relatives à la production, au contrôle et à la certification des semences et des plants en vue de leur commercialisation. L'objectif est d'assurer, dans la durée, un niveau élevé et constant de qualité des semences et plants des espèces agricoles et légumières.

Cette mission repose sur les quatre principes suivants :

- garantir la sécurité alimentaire ;
- assurer la qualité sanitaire à l'échelle internationale ;
- anticiper les besoins agricoles de demain ;
- répondre aux attentes de la société, des acteurs économiques et des consommateurs.

Au plus près du terrain

La DQCO est placée sous l'autorité d'une fonctionnaire nommée par le ministre chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et détachée auprès du président du conseil d'administration de SEMAE. Elle veille à garantir l'impartialité et l'équité dans l'exécution des missions de service public confiées à l'interprofession.

La DQCO est organisée autour de trois pôles et de six antennes régionales chargées de l'exécution des missions de service public sur le terrain.

En 2025, elle comptait

127

agents (65 hommes et 62 femmes)

Qui décide, et pour quoi ?

La directrice de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants détient seule le pouvoir de décision sur toutes les activités de contrôle. Elle est également la seule autorité habilitée à déléguer ce pouvoir, dans le cadre d'une chaîne de décision clairement définie.

Plusieurs actions relèvent exclusivement de sa signature :

- les autorisations à produire et à délivrer des passeports phytosanitaires aux établissements ;
- la reconnaissance des laboratoires d'entreprise ;
- les certifications de procédés ;
- les décisions issues d'inspections susceptibles de remettre en cause la pérennité d'une entreprise.

SEMAE conduit ses missions dans une démarche d'assurance qualité. Les activités de contrôle (ainsi que les fonctions support afférentes) sont mises en œuvre dans le cadre d'un système de management de la qualité selon les principes de normes internationales qui définissent des exigences en termes d'indépendance, d'impartialité et de compétence. Le principe de l'amélioration continue est structurant et mis en œuvre.

Avec 127 collaborateurs impliqués et environ 50 % du budget général qui lui est directement affecté, SEMAE soutient le maintien d'une mission de service public performante dans le cadre de ses engagements avec l'État.



RETROUVEZ TOUS LES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU CONTRÔLE OFFICIEL DANS SON RAPPORT D'ACTIVITÉ DÉDIÉ :

SOCFrance s'assure que les semences et plants des espèces agricoles et légumières produits et commercialisés en France répondent aux normes de qualité réglementaires. Nous réalisons des inspections dans les champs, des audits dans les entreprises, des vérifications de déclarations, des prélèvements en usine et faisons faire des analyses des lots. Ces actions sont toutes orientées vers un seul objectif : assurer que la qualité des semences et plants est au rendez-vous.



VOIR L'INTERVIEW DE
Anne-Laure Fondeur
Directrice de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants

Sur, pour et avec les territoires

Avec plus de la moitié de sa production destinée à l'export, la filière semencière française diffuse ses semences et son savoir-faire dans près de 150 pays. Dans ce contexte international en constante évolution, il est essentiel de défendre les intérêts de la filière. SEMAE intervient dans différentes organisations et zones internationales. Présente sur l'ensemble du territoire national grâce à ses six délégations régionales et à des collectifs de professionnels engagés, SEMAE agit au plus près du terrain. Son objectif : promouvoir activement la filière et faire vivre sa mission de service public aux côtés de tous les acteurs.

Le regard de…



Bruno Ferreira
Directeur du groupement

C'est sur le terrain que la filière prend tout son sens.

La territorialisation constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour SEMAE, pourquoi ?

Parce que c'est là, sur les territoires, que peut pleinement s'exprimer la transversalité de l'interprofession. C'est notamment à cette échelle que SEMAE révèle toute sa valeur, celle d'une organisation structurée, capable d'apporter un accompagnement global et à forte valeur ajoutée à la filière semences et plants.

Comment l'interprofession affirme-t-elle sa présence sur les territoires ?

De façon très concrète, en créant, en 2023, onze collectifs régionaux. Ces collectifs rassemblent des responsables professionnels du secteur des semences et plants qui représentent toutes les familles de la filière. Mais ce qui, à mes yeux, est le plus important, c'est notre ambition de travailler de manière transversale, au-delà des logiques d'espèces, pour renforcer la cohésion et la visibilité de la filière sur le terrain.

Quel sera le rôle de ces collectifs régionaux ?

Relais de SEMAE à part entière sur le terrain, ces collectifs incarnent la filière au cœur des territoires. Accompagnés par l'interprofession, ils ont pour mission de représenter SEMAE, de porter la voix des professionnels et de faire vivre la dynamique collective au niveau régional.

Les rôles de chacun sur le terrain

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

- **Combien sont-elles ?** 6.
- **Quel est leur rôle ?** Mettre en œuvre les missions de service public confiées à SEMAE. Participer à l'animation des réseaux professionnels régionaux, à des actions de communication, pilotage de projet, animation…
- **Où interviennent-elles ?** Au plus près des acteurs de la filière (entreprises semencières, agriculteurs multiplicateurs, distributeurs) et des acteurs du monde agricole.
- **Avec quels partenaires ?** Les élus/ l'administration, les acteurs de la formation et de l'emploi, les membres de nos fédérations et des professionnels de la filière, l'écosystème agricole (parties prenantes externes).

LES COLLECTIFS RÉGIONAUX

- **Combien sont-ils ?** 11.
- **Quel est leur rôle ?** Orienter les actions interprofessionnelles au niveau local, mobiliser les acteurs économiques et politiques régionaux et assurer le lien entre SEMAE et les dynamiques territoriales.
- **Où interviennent-ils ?** Sur leur territoire, lors d'événements régionaux.
- **Auprès de qui ?** Les décideurs locaux, élus, préfets, DRAAD, DDT, chambres d'agriculture, Conseil régionaux, plateformes d'emploi, etc.

Les interlocuteurs de SEMAE en région

Les élus/l'administration

- 1 journée interprofessionnelle organisée dans la région Pays de la Loire.
- 27 rencontres en région pour sensibiliser les élus (députés, sénateurs, conseillers régionaux) aux enjeux des semences et plants.
- Près de 40 rencontres avec les administrations, dont 10 spécifiquement avec des acteurs de la gestion de l'eau.

L'écosystème agricole (parties prenantes externes)

- 140 rencontres aux côtés des chambres d'agriculture, des centres de gestion agricole, des associations agricoles, des pôles de compétitivité, etc.

Les acteurs de la formation et de l'emploi

- Plus de 150 interventions en établissement scolaire.
- Plus de 60 participations à différents événements pour valoriser l'attractivité des métiers.

Les membres de nos fédérations et des professionnels de la filière

- Plus de 30 participations aux AG des fédérations.
- Plus de 25 participations aux événements organisés par les fédérations.
- Plus de 100 rendez-vous avec des professionnels.
- 12 rencontres des collectifs régionaux.



Les collectifs régionaux répondent à la forte attente de territorialisation des professionnels de la filière ; ils contribuent également à faire de SEMAE un acteur reconnu, présent et incontournable au cœur des organisations agricoles.



VOIR L'INTERVIEW DE
Thierry Vuaille
Délégué régional Est de SEMAE

SEMAE en chiffres



Les femmes et les hommes de SEMAE

90 collaborateurs à Paris

120 en région,
au plus près des territoires :

SEMAE Centre : **18**
SEMAE Est : **13**
SEMAE Nord : **18**
SEMAE Ouest : **23**
SEMAE Sud-Est : **20**
SEMAE Sud-Ouest : **28**

Index égalité professionnelle femmes-hommes : **92/100**

96,7 % de CDI

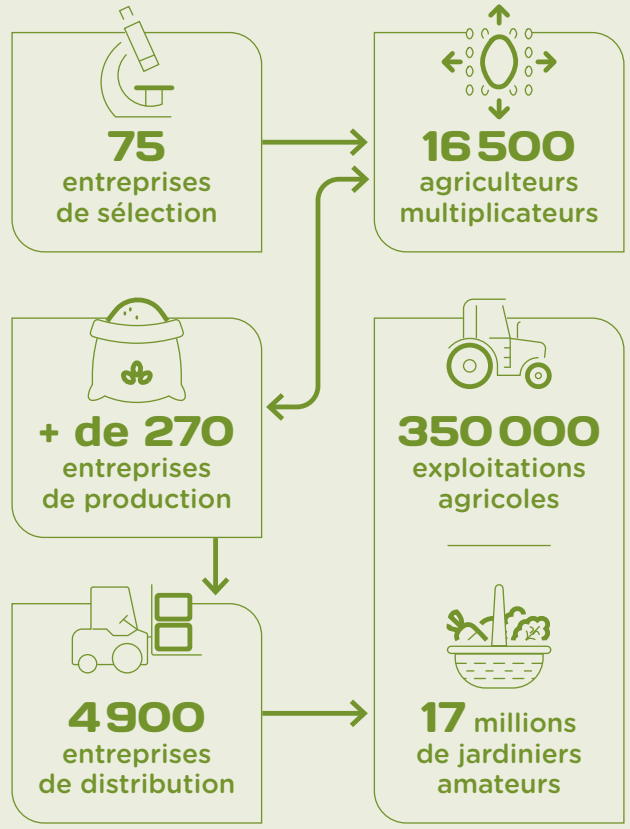
2,4 % de CDD

La filière semences et plants en chiffres

Une diversité d'acteurs

La filière semences et plants est structurée autour de multiples acteurs professionnels, allant de la création variétale à l'utilisation finale des produits.


© SEMAE - Sébastien Champion



SEMAE, données arrondies 2025.

+ de 170
sessions de formation réalisées pour nos entreprises avec un cumul de + de **1 250** stagiaires formés en 2025

SEMAE Formation

Atteinte des objectifs pédagogiques : **98 %**[1]

Taux de recommandation : **96 %**[1]

Qualité des formateurs : **99 %**[1]

36
formateurs internes ou collaborateurs en mission de formation ont été mobilisés en 2025

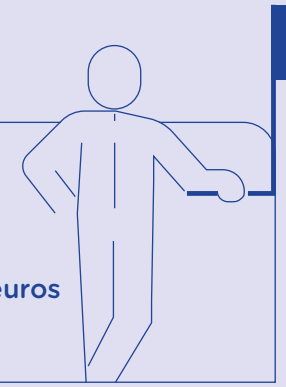
[1] Selon l'évaluation par les stagiaires en 2025.

Une filière compétitive

1er pays producteur européen avec plus de 370 000 ha de surface de multiplication

3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires

1er exportateur mondial de semences agricoles (2,2 milliards d'euros d'exportations)



Une filière engagée dans la recherche et l'innovation

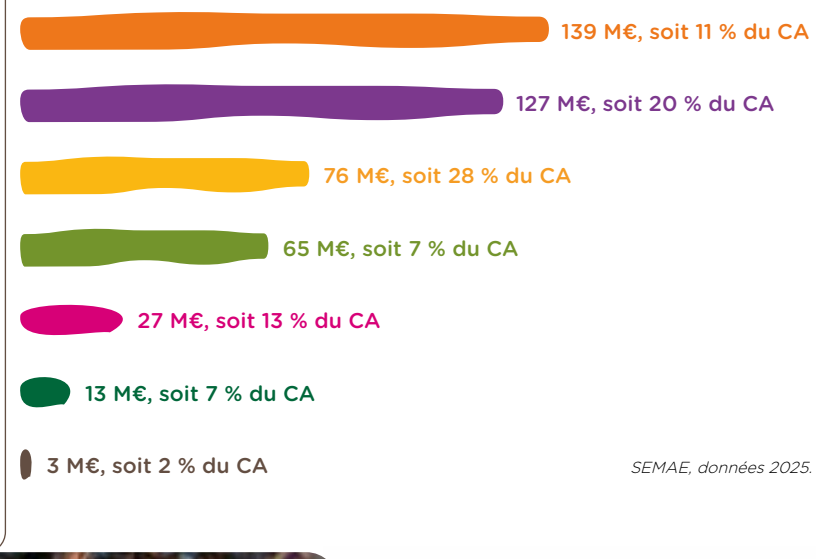
13%

CA de la filière semences et plants consacrés à la recherche

À titre de comparaison, la France consacre 2,3 % de son PIB dans la recherche, selon l'Insee, et le ratio budget/chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique est de 9 %, selon le ministère de la Recherche.

La performance de l'investissement de SEMAE repose sur un équilibre solide entre recherche privée et recherche publique.

Budget recherche par groupe d'espèces, en millions d'euros, et part dans le chiffre d'affaires du secteur, en pourcentage



SEMAE, données 2025.



Une diversité de territoires

Les surfaces de production de semences sont réparties sur quasiment tout le territoire. Les grandes zones de production sont le Sud-Ouest et la zone allant des Pays de la Loire jusque dans les Hauts-de-France.



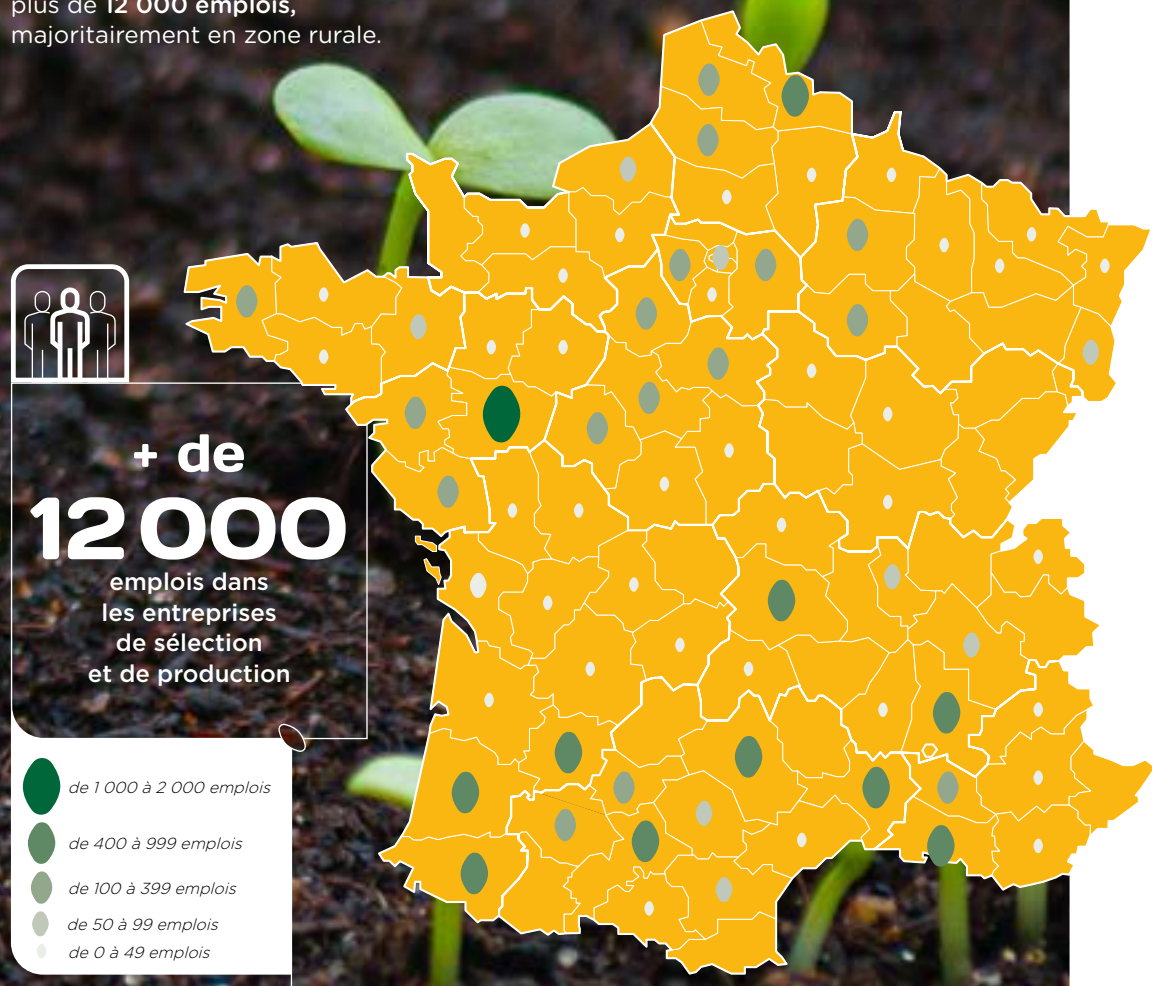
RETROUVEZ L'INTÉGRALE DES CHIFFRES DE LA FILIÈRE ET PLANTS 2024/2025

Des emplois variés selon les métiers

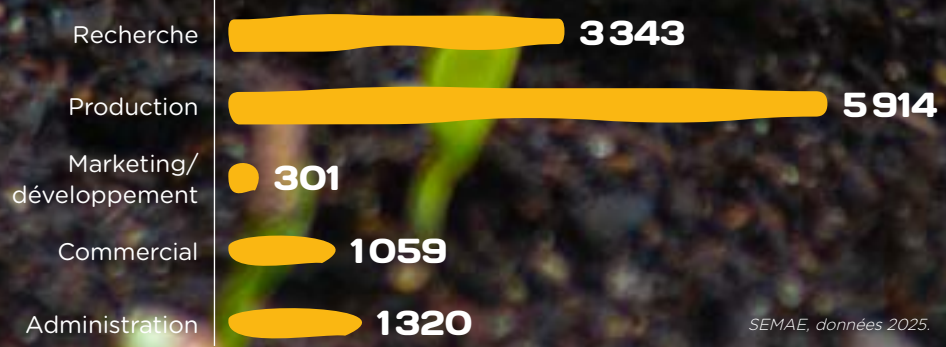
Les entreprises semencières et de distribution génèrent plus de **12 000 emplois,** majoritairement en zone rurale.

+ de 12 000

emplois dans les entreprises de sélection et de production



Effectifs par fonction en ETP



SEMAE, données 2025.

Les temps forts 2025

Janvier

- **SEMAE Formation :** campagne e-learning basée sur les attentes* des professionnels.

** Étude en 2024 sur « Les habitudes et attentes des acteurs de la filière semences et plants, en termes de formation à distance ».*

Février/mars

- **Rencontre Filière Semences.**
- **SIA :** renouvellement du partenariat SEMAE & EURO TOQUES France.







- **Semaine du jardinage :** près de 50 000 élèves sensibilisés.



Avril

- **Journée distribution fourragères,** Délégation Ouest.



- Audition de SEMAE par l'OPECST sur les attentes de la filière semencière concernant les NGT.

Juin/juillet

- **Présence à la commission agriculture des Hauts-de-France.**
- **14e édition des Journées régionales de l'herbe.**
- **Diversification agricole : trois matinées pour semer de nouvelles opportunités.** Trois matinées. Trois filières. Faire découvrir aux agriculteurs de nouvelles opportunités de diversification à forte valeur ajoutée.
- **« Une filière et des métiers d'avenir » :** voyage de presse de la filière Plants de pomme de terre dans le Pas-de-Calais.
- **Renouvellement de l'accord interprofessionnel :** « Fonds de renforcement des moyens et de lutte contre *Diabrotica Virgifera* et autres organismes nuisibles du maïs ».



Septembre

- **« Une journée pour se mobiliser face au changement climatique ! »,** Délégation Ouest.
- **Salon Tech et Bio.**

Octobre/novembre

- **Arrivée de Bruno Ferreira,** directeur du groupement.
- **Rencontre desconseils de section, de Pierre Pagès et de Bruno Ferreira.**
- **Transfert des espèces pois chiches et lentilles** de la section Semences potagères et florales à la section Semences de céréales à paille et protéagineux.
- **Création de l'association Plantae.**
- **Dialogue économique de haut niveau** (DEHN), France-Thaïlande.
- **Congrès internationaux :** Asie-Pacifique APSA ; Euroseeds.





Décembre

- **Commission mixte économique,** France–Ukraine.
- **Accord UE NGT :** en faveur de l'innovation variétale. Cosignature avec UFS.
- **Position PRM :** ouverture à l'utilisation des outils de biologie moléculaire, en complément des examens phénotypiques, pour caractériser les variétés.



- **Conférence de presse annuelle :** « Semences et plants : une filière d'excellence face aux défis de 2025 ».

HORIZON 2027

UN PROJET POUR PRÉPARER LA FILIÈRE AUX ENJEUX DE DEMAIN



© SEMAE - Paul Dutronc







S'adapter à un environnement en mutation

Dans un contexte de bouleversements climatiques et géopolitiques majeurs, l'agriculture française et européenne doit accélérer son adaptation.

Au cœur de ces enjeux, la filière semences et plants est appelée à jouer un rôle clé pour soutenir ces transformations et contribuer activement à la transition agroécologique.





Accompagner les acteurs de la filière

Aux côtés des professionnels, SEMAE se mobilise afin de soutenir cette mutation tout en répondant aux attentes des différentes agricultures, des pouvoirs publics et de la société.

Les défis à relever sont nombreux. Dans cette perspective, l'interprofession déploie son nouveau projet stratégique : Horizon 2027.

Structurer l'action autour de cinq piliers

Élaboré en concertation avec l'ensemble des familles professionnelles de la filière, le projet stratégique de SEMAE repose sur cinq piliers : compétitivité, innovation, production, *leadership* et biodiversité.





Construire l'avenir ensemble

Structuré autour de quatre axes complémentaires, Horizon 2027 :
- fixe les grandes orientations de l'interprofession ;
- accélère sa modernisation ;
- mobilise toute la filière pour construire l'avenir d'un secteur des semences et plants plus essentiel que jamais.

HORIZON 2027

AXE 01

Compétitivité

- Attractivité des métiers des semences et plants
- Création de valeur et équité
- Réseau des agriculteurs multiplicateurs
- Moyens de production

AXE 02

Changement climatique & transition agroécologique

- Nouvelles espèces
- Plantes de service
- Production adaptée
- Innovations techniques
- Cadre réglementaire UE et monde

AXE 03

Responsabilité sociétale & biodiversité

- Certification responsabilité sociétale de la filière
- Débats sociétaux
- Formation des jeunes
- Biodiversité protégée et enrichie
- Disponibilité en semences

AXE 04

Organisation de SEMAE

- Territorialisation
- Contrat d'objectifs et de performance
- Financement
- Modernisation du support à l'activité

© SEMAE - Paul Dutronc

Le regard de…

Michel Straëbler
Directeur de
l'animation filière

VOIR L'INTERVIEW



2025 a marqué le lancement du nouveau projet stratégique de SEMAE : quels défis l'interprofession a-t-elle dû relever au cours de cette première année ?

Ce projet, qui vise à accompagner la filière semences et plants dans la transition agroécologique, soulève des défis qui touchent les deux grandes familles de professionnels auxquels nous nous adressons. La première regroupe les multiplicateurs et producteurs de semences et plants, confrontés à la raréfaction des solutions phytosanitaires, aux effets croissants du changement climatique et à la nécessité d'innover rapidement tout en maintenant leur compétitivité. C'est un enjeu majeur et complexe, qui appelle innovation, travail collectif et vision à long terme.

La seconde rassemble les utilisateurs finaux qui subissent les mêmes contraintes. Pour eux, nous devons non seulement développer des semences de qualité, mais aussi offrir des solutions techniques en lien avec les semences et des modes de production alternatifs, adaptés au cadre agroécologique qui se met en place.

Nos actions visent à sécuriser l'avenir de toute notre filière.

Pouvez-vous donner des exemples d'initiatives menées en 2025 ?

Nous avons lancé plusieurs projets exploratoires : nous avons par exemple soutenu des travaux de recherche visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires en développant et faisant mieux connaître les plantes de service. Nous rappelons également l'importance d'utiliser des semences de qualité pour obtenir les services attendus.

Nous pilotons par ailleurs un projet très innovant de désinfection des semences par plasma froid (une technologie de rupture qui permet, là encore, d'éviter le recours aux produits phytosanitaires).

En parallèle, nous avons contribué à l'animation du programme Parsada, dédié à la lutte contre les coléoptères en production de semences, sujet qui mobilise l'ensemble de notre filière. Enfin, nous cofinançons le programme technique AGROSEM, dont l'objectif est de concevoir des techniques alternatives de gestion des insectes, des adventices et des maladies.

Ces initiatives reposent toutes sur une meilleure compréhension du vivant et sur l'adaptation progressive des écosystèmes agricoles ; elles s'inscrivent donc, de fait, dans un temps long.

Comment l'interprofession a-t-elle accompagné les utilisateurs finaux ?

En 2025, nous avons intensifié notre communication sur les plantes de service, un segment de production de semences en plein essor. Nous avons également renforcé notre accompagnement des utilisateurs de semences et plants grâce au recrutement d'un chargé de mission dédié ; il pilote l'appropriation de ces solutions.



© SEMAE - Bénédicte Ratel

L'un de nos objectifs majeurs reste le transfert des solutions vers les agriculteurs multiplicateurs. En 2026, nous lancerons des enquêtes de terrain pour évaluer leur transmission, leur appropriation et leur mise en œuvre.

Ces retours d'expérience nous permettront d'ajuster nos dispositifs de diffusion et de favoriser une adoption rapide et efficace par les agriculteurs multiplicateurs.

Pourquoi faut-il aller vite ?

Parce que le risque est réel : si les producteurs de semences se découragent face à la complexité croissante de leur métier, certains pourraient cesser leur activité. Et lorsqu'un agriculteur multiplicateur arrête, il est difficile de le faire revenir. Notre priorité est donc de sécuriser le réseau en apportant aux professionnels des solutions techniques adaptées à leurs besoins, tout en conservant leur compétitivité.

« Clarifier l'action de SEMAE

L'un des enjeux de notre nouveau projet stratégique est de diffuser une information large à nos parties prenantes internes : les collaborateurs de SEMAE engagés au quotidien dans le déploiement des actions et des projets d'Horizon 2027, mais également l'ensemble de nos professionnels de la filière semences et plants. Salariés et professionnels sont au quotidien les ambassadeurs de l'interprofession.

Ce projet a pour ambition de déployer une communication claire, engagée et efficace.

En un mot, il s'agira d'expliquer ce qu'est SEMAE, l'histoire de notre interprofession, son organisation, ses services et missions dont la mission de service public, choix interprofessionnel fort. L'interprofession accompagne les professionnels face aux défis auxquels ils sont confrontés : climatiques, agricoles, environnementaux, réglementaires, etc. Cet exercice de responsabilité et de transparence est essentiel. Il s'inscrit dans nos valeurs et constitue l'ADN de notre interprofession, qui est et doit demeurer un lieu d'échanges et de débats au service de l'intérêt général. »

Patricia Guillamot
Directrice de la communication



AXE

01

© SEMAE - Joao de Moura

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE SEMENCES ET PLANTS

Contraction des facteurs de production, baisse du nombre d'agriculteurs multiplicateurs, raréfaction de la main-d'œuvre disponible… : la filière semencière française traverse une période de fortes tensions. À cela s'ajoute une concurrence internationale plus vive qui met à l'épreuve la souveraineté semencière de la France et son rang de *leader* mondial.

Consciente de ces enjeux, SEMAE est à l'action. Dans son projet stratégique 2027, l'interprofession mobilise des leviers collectifs d'innovation et de performance pour assurer la pérennité de la filière et renforcer sa compétitivité.



1.1 Sécuriser les moyens de production

Le contexte actuel s'avère particulièrement complexe, marqué par les effets du changement climatique, la raréfaction de la ressource en eau et les tensions entre production de semences et production agricole alimentaire.

Dans ce cadre, SEMAE finance et accompagne un ensemble d'actions techniques d'intérêt général visant à développer des solutions durables et à sécuriser la production de semences et de plants sur l'ensemble du territoire français.

Optimiser le séchage des semences

La section Plantes oléagineuses de SEMAE a accompagné et financé un projet porté par l'ANAMSO, en partenariat avec un constructeur, visant à déployer une station expérimentale mobile de séchage des semences.

Chaque année, des essais de séchage sont conduits pour affiner les paramètres de fonctionnement (notamment la température et la vitesse de séchage) et définir des recommandations de bonnes pratiques à destination des établissements producteurs. Ces préconisations permettent aux producteurs de gagner en efficacité tout en préservant la qualité de leurs semences.

Développer des moyens d'irrigation adaptés

La section Lins et chanvre travaille au développement de nouveaux dispositifs d'irrigation adaptés à la culture du lin semence (sans recherche de production de fibres). Mené en partenariat avec Arvalis, ce projet testera des systèmes économes en eau et compatibles avec les spécificités techniques de la filière.

Les solutions les plus pertinentes issues de ces expérimentations seront ensuite partagées avec les professionnels, afin de les aider à optimiser leurs pratiques et à renforcer leur compétitivité.

Une double orientation pour l'avenir

Les travaux que conduit SEMAE s'articulent autour de deux axes stratégiques :

- optimiser la gestion de l'eau ;
- réduire l'usage des produits phytosanitaires, dans une logique de durabilité et de résilience de la filière semences et plants.


© SEMAE - Pascal Legrand

+3

solutions techniques interprofessionnelles explorées en 2025 pour optimiser le séchage de semences, prévenir les pollutions polliniques et tester des moyens d'irrigation économes



Sécuriser les moyens de production, c'est accompagner les filières pour produire durablement malgré les contraintes climatiques et environnementales.

Julien Constant
Secrétaire général section Lins et chanvre


© SEMAE

1.2 Sécuriser le réseau des agriculteurs multiplicateurs de semences

1.2.1 - Renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur multiplicateur

SEMAE entend consolider le réseau d'agriculteurs multiplicateurs et renforcer l'attractivité de ce métier. Pour y parvenir, l'interprofession met en œuvre des actions structurées autour de quatre axes. Concrètement, il s'agit de :

- **déterminer la valeur du métier ;**
- **accompagner et sécuriser l'activité des agriculteurs multiplicateurs ;**
- **valoriser et faire connaître leur rôle auprès des parties prenantes ;**
- **promouvoir le métier d'agriculteur multiplicateur auprès des prochaines générations.**

Depuis 2019, 45 actions ont été menées dans cet objectif.

Financer l'acquisition de matériels agricoles

SEMAE a notamment favorisé la création de trois dispositifs régionaux d'aides à l'investissement adaptés aux besoins des agriculteurs multiplicateurs.
Ces aides soutiennent l'acquisition de matériels innovants ainsi que la R&D, dans une logique de production durable :

- dans le Centre-Val de Loire, le contrat d'appui au projet des filières (CAP filière semences et plants) finance jusqu'à 50 % des coûts d'investissement admissibles pour des projets compris entre 500 000 et 1 million d'euros (voire davantage pour certains équipements). Les aides portent également sur l'acquisition de licences technologiques et le développement de techniques de gestion des cultures ;
- dans le Grand Est, les dispositifs IPAGE Végétal (FEADER) couvrent jusqu'à 50 % du coût total des projets compris entre 100 000 et 2 millions d'euros. Ces actions visent la multi-performance des exploitations et la réduction des impacts environnementaux et climatiques (notamment par l'achat de récolteuses à maïs semence, de castreuses à maïs ou de cueilleuses à tournesol semence) ;
- enfin, dans les Hauts-de-France, SEMAE accompagne les appels à projets du PRE'AD Végétal (plan de résilience et d'adaptation agroenvironnement), mené en lien avec le FEADER. Ce plan propose des aides à l'investissement pour la production de plants de pomme de terre certifiés, les semences de lin et la mise en œuvre de solutions de désherbage thermique.

Les initiatives engagées en 2025 se poursuivront en 2026 et en 2027. En concertation avec les professionnels du secteur, SEMAE priorisera plusieurs actions ciblées, parmi lesquelles une enquête technico-économique auprès des agriculteurs multiplicateurs ou encore la coordination des outils d'analyse existants.

8
organisations de producteurs (OP) de semences ont été créées depuis l'entrée en vigueur du décret qui encadre leur création


© SEMAE

Renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur multiplicateur, c'est sécuriser la base même de la filière semences et plants et garantir sa capacité à répondre aux défis climatiques et agroécologiques.

Thierry Vuaille
Délégué régional Grand Est et Bourgogne


© SEMAE - Paul Durronc

1.2.2 - Déployer les résultats des actions techniques en faveur du développement de la multiplication des semences et plants

Grâce à la collecte de contributions volontaires étendues, SEMAE finance des actions techniques ciblées qui visent à répondre concrètement aux problématiques rencontrées sur le terrain ; leurs résultats sont ensuite présentés aux professionnels de la filière.

Cependant, il convient de s'interroger sur les modalités de transfert de ces connaissances en vue de leur mise en pratique par les agriculteurs multiplicateurs.

Trois structures pilotes mobilisées

À la suite d'un appel à projets lancé fin 2024, trois structures représentatives de la diversité de la filière se sont engagées dans cette démarche de vulgarisation pour les trois prochaines années :

- l'ANAMSO, pour les cultures oléagineuses ;
- la FNAMS, sur l'ensemble des espèces, avec un focus particulier sur la pomme de terre porté en collaboration avec la FN3PT ;
- la FNPSMS, pour le maïs et sorgho.

Comment les professionnels s'approprient les nouveaux outils

Ces structures développeront des techniques nouvelles de culture et analyseront la manière dont les professionnels perçoivent, s'approprient et mettent en œuvre les outils ainsi que les résultats techniques proposés.

À terme, l'objectif est de favoriser une meilleure utilisation des ressources engagées et une mutualisation des bonnes pratiques entre filières, tout en accélérant l'appropriation et l'utilisation des nouvelles techniques ou technologie par les agriculteurs multiplicateurs.

Transférer l'information ne suffit pas : il faut s'assurer que les utilisateurs finaux s'approprient réellement les techniques innovantes qui leur sont proposées.

Michel Straëbler
Directeur de l'animation filière

1.3 Favoriser la création de valeur et contribuer à sa répartition équitable

1.3.1 - Valoriser l'apport du progrès générique face aux défis de l'agriculture et de l'alimentation

Le progrès génétique est au cœur de la performance et de la durabilité des filières agricoles. Ses effets s'inscrivent dans une dynamique incrémentale, caractérisée par des avancées successives (amélioration de la résistance aux maladies, du rendement ou de la qualité technologique) dont l'impact annuel est parfois inférieur à 1 %.

Ce n'est donc qu'au fil des années que ces progrès révèlent pleinement leur ampleur.

Pour SEMAE, démontrer et valoriser l'apport du progrès génétique est donc un enjeu majeur : il s'agit à la fois de soutenir le financement de la recherche variétale, mais aussi de renforcer la confiance des utilisateurs (comme des décideurs) dans les semences issues de la sélection.

Pour que le progrès génétique soit pleinement reconnu, il doit être visible, mesurable et compréhensible. En 2025, SEMAE a donc amorcé deux démarches majeures qui ancreront durablement la valorisation de ce progrès dans le temps.

Un partenariat stratégique avec le GEVES

En 2025, SEMAE a signé un accord avec le GEVES (groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences). Son objectif : mobiliser plus de vingt-cinq ans de données issues des procédures d'inscription des variétés afin de construire des indicateurs solides de mesure du progrès génétique réalisé dans le temps.

Ce travail permettra d'analyser l'évolution des variétés sur plusieurs décennies et de caractériser les améliorations enregistrées, qu'elles portent sur le rendement, la résistance aux maladies ou la qualité technologique.

Les premiers résultats sont attendus à partir de 2026 et concerneront plusieurs espèces (colza, blé, blé dur, orge, triticale). À terme, cette analyse sera reconduite chaque année et enrichie par un outil de comparaison systématique à intervalles de dix ans.

Mettre en lumière les résultats des plateformes d'essais

En complément de cette approche fondée sur l'analyse des données, SEMAE soutient la valorisation de plateformes d'essais mises en place par l'UFS et Arvalis avec l'AGPB. Ces dispositifs visent à tester et comparer, dans des conditions strictement identiques, le comportement de variétés historiques de céréales (cultivées il y a plus de quarante ans) avec celui de variétés actuelles.

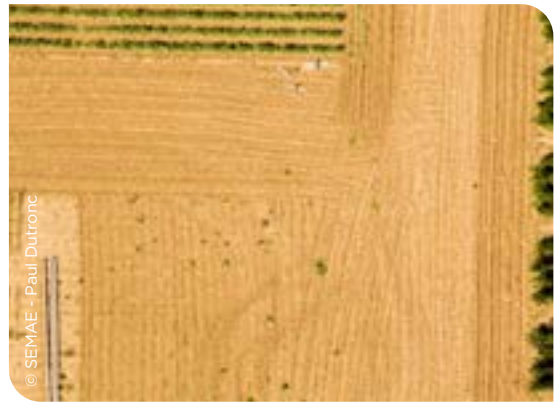
Ces essais permettent de qualifier et de mesurer en conditions réelles les progrès accomplis en matière de rendement, de résistance aux maladies et d'autres paramètres clés, rendus possibles grâce aux avancées de la sélection.

L'intérêt de la démarche est double : d'une part, objectiver les progrès de façon tangible et opérationnelle ; d'autre part, dépasser certaines perceptions parfois idéalisées d'un passé parfois perçu comme plus performant.

Les premiers enseignements montrent que sans l'introduction continue de progrès génétique, les niveaux de performance actuels ne pourraient être atteints, en particulier en matière de résistance aux maladies et de stabilité des rendements.

Une étude d'Arvalis montre que, en l'absence de progrès génétique, les rendements de blé tendre seraient en diminution depuis la fin des années 1990 en raison, notamment, de l'augmentation en fréquence et en intensité des aléas climatiques.

Jean-Yves Delpouve
Délégué régional SEMAE Nord


© SEMAE - Paul Dutronc



Consciente du potentiel pédagogique de ces dispositifs, SEMAE a mis en place un groupe de travail qui associe les partenaires impliqués dans la démarche (UFS, AGPB, Arvalis). Ensemble, ils élaborent un plan de communication dédié qui prévoit notamment, en 2026, la visite des plateformes d'essais. Ces rencontres offriront aux acteurs de la filière l'occasion d'observer directement les plantes et de mieux comprendre les différences entre variétés.


© SEMAE - Sébastien Champion

Le progrès génétique, moteur de performance pour la filière Maïs fourrage

Une démarche est menée au sein de la filière Maïs fourrage avec le même objectif de valorisation du progrès génétique. Un plan d'action sur cinq ans a été défini ; il prévoit un partenariat avec Arvalis, puis cette collaboration sera étendue à l'ensemble des acteurs bénéficiaires de ce progrès, notamment les secteurs du lait et de la viande. L'enjeu est de renforcer la prise en compte du progrès génétique dans la qualité de la production de fourrage, en mettant en évidence le lien entre la qualité du maïs et l'amélioration des performances et la qualité des productions laitières et carnées.

1.3.2 - Assurer la juste rémunération de la création variétale

La sélection variétale constitue un levier essentiel pour renforcer la compétitivité et la durabilité du secteur agricole et répondre aux enjeux alimentaires, de lutte contre les parasites et maladies, et d'adaptation aux changements climatiques.
À ce titre, il est important que les activités d'amont de sélection et création variétale fassent l'objet, dans le cadre de la protection des obtentions végétales françaises ou communautaires, d'une rémunération des obtenteurs, encourageant ainsi l'innovation et l'investissement dans les efforts de recherche.

En parallèle, SEMAE soutient de premiers travaux portant sur la répartition de la valeur au sein de la filière, visant une répartition équilibrée entre les différents maillons de la filière (sélection, multiplication, production et distribution).

Des enquêtes sont conduites pour connaître les coûts de production, valeurs, etc. Leurs résultats sont restitués, dans le respect du secret statistique, sous forme historique, agrégée et anonymisée, et de façon à ne pas pouvoir identifier d'opérateur en particulier.

Céréales à paille : SEMAE renouvelle son engagement en faveur de la recherche et de l'innovation

L'accord interprofessionnel relatif au renforcement de la recherche et de l'innovation dans le domaine des céréales à paille a été renouvelé pour les récoltes 2025, 2026 et 2027. Comme les précédents, cet accord s'appuie sur la CRIV (contribution recherche et innovation variétale). L'objectif est de s'assurer que tous les agriculteurs livrant leur production de céréales contribuent au financement de la recherche, en incluant les agriculteurs qui utilisent leurs propres semences de ferme réalisées à partir de variétés protégées.

Cet accord entend soutenir la recherche variétale pour toutes les espèces de céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge, avoine, triticale, épeautre et riz). Il marque le retour de l'abondement du FSOV (fonds de soutien à l'obtention végétale), à hauteur totale de 3 millions d'euros sur les trois années de l'accord afin de financer des programmes de recherche collaboratifs en faveur de l'adaptation des cultures au changement climatique, de l'amélioration de la qualité des produits, de l'évaluation variétale et de la transition agroécologique de la filière.

Pour expliquer plus clairement le rôle et le fonctionnement de cette contribution, SEMAE a lancé une campagne de communication comprenant notamment une vidéo pédagogique.

75

entreprises de sélection, 16 500 agriculteurs multiplicateurs et 275 entreprises de production sont concernés par la question de la rémunération

REGARDER LA VIDÉO PÉDAGOGIQUE



© SEMAE - Michael Augusto

La création variétale est un investissement d'avenir : à travers la rémunération des obtenteurs de variétés végétales protégées, nous soutenons non seulement la recherche et la sélection, mais aussi la résilience et la durabilité de notre agriculture.

Ludovic Chanut
Secrétaire général section Céréales à paille et protéagineux

Plants de pomme de terre : renforcer l'obtention végétale et la qualité sanitaire

L'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens consacrés à l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire du territoire dans le domaine du plant de pomme de terre a lui aussi été renouvelé pour une durée de trois ans (2026-2028). Il s'articule autour de deux volets :

- fixer le niveau de contribution destiné à assurer une rémunération équitable aux obtenteurs de variétés protégées par les agriculteurs produisant et utilisant des plants de ferme sur leur exploitation ;
- poser les exigences sanitaires sur les plants de ferme nécessaires au maintien de la qualité de production sur le territoire.

Comprendre les coûts de production des semences

En partenariat avec la FNAMS, l'interprofession a financé et accompagné une étude consacrée aux itinéraires culturaux auprès des agriculteurs multiplicateurs de céréales à paille et de protéagineux. Son objectif : mettre à disposition des indicateurs portant sur les coûts de production liés à la multiplication de ces principales espèces destinées à la production de semences.

Menée sur la base des données de récolte 2024, l'enquête a été conduite auprès d'un échantillon de 266 agriculteurs multiplicateurs présents sur cinq bassins de production, afin de refléter la diversité des pratiques régionales.

CONSULTER L'ENQUÊTE

Comprendre la chaîne de valeur en fourragères

Une enquête a été menée en 2025, sur l'exercice 2024, auprès des distributeurs de semences fourragères afin de recueillir des données sur les prix d'achat et de vente, ainsi que sur les marges et les postes de charges, pour six espèces principales.

Ces informations, croisées avec les résultats de l'enquête annuelle sur le chiffre d'affaires des agriculteurs multiplicateurs et avec les données issues de l'étude sur les coûts de production du maillon production de semences, ont fait l'objet d'un traitement d'agrégation et d'anonymisation et ont permis d'établir de premiers éléments sur la répartition de la valeur entre les différents maillons de la filière pour ces espèces.
Ces travaux se poursuivront en 2026.

Établir le poids économique de la filière gazon

Pour mieux qualifier le poids économique de la filière gazon, la section semences fourragères et à gazon de SEMAE a réalisé une étude de caractérisation économique auprès de l'ensemble des acteurs, entre 2024 et 2025.

Basée sur un échantillonnage représentatif de l'ensemble de la chaîne de valeur, cette étude vise à valoriser les données clés du secteur. Une infographie a été produite pour mettre en lumière les acteurs, surfaces, chiffre d'affaires, emplois, répartition des effectifs et valeur ajoutée de la filière gazon en France.

VOIR L'INFOGRAPHIE

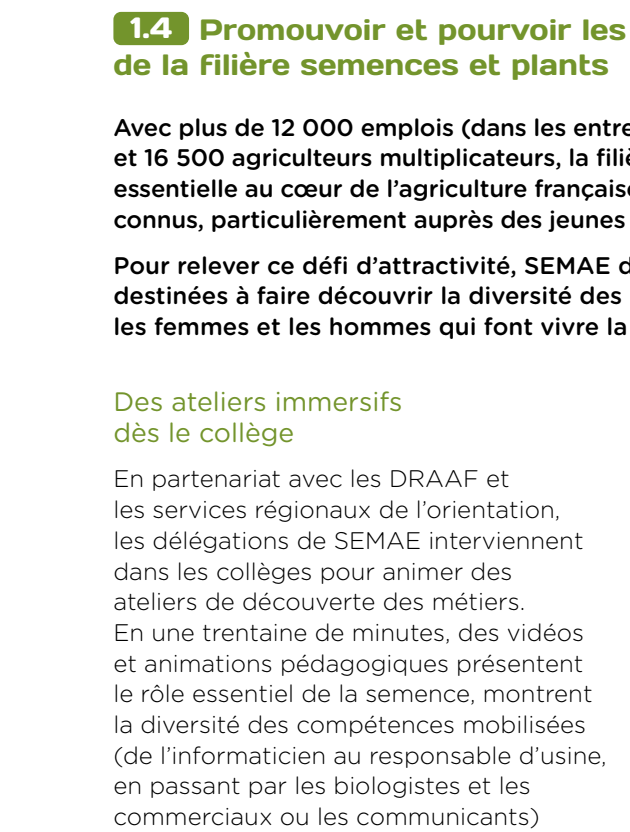
1.4 Promouvoir et pourvoir les métiers de la filière semences et plants

Avec plus de 12 000 emplois (dans les entreprises de sélection et de production) et 16 500 agriculteurs multiplicateurs, la filière semences et plants occupe une place essentielle au cœur de l'agriculture française. Pourtant, ses métiers restent encore peu connus, particulièrement auprès des jeunes et des acteurs de l'éducation ou de l'emploi.

Pour relever ce défi d'attractivité, SEMAE déploie un large éventail d'actions destinées à faire découvrir la diversité des parcours professionnels et à valoriser les femmes et les hommes qui font vivre la filière.

Des ateliers immersifs dès le collège

En partenariat avec les DRAAF et les services régionaux de l'orientation, les délégations de SEMAE interviennent dans les collèges pour animer des ateliers de découverte des métiers. En une trentaine de minutes, des vidéos et animations pédagogiques présentent le rôle essentiel de la semence, montrent la diversité des compétences mobilisées (de l'informaticien au responsable d'usine, en passant par les biologistes et les commerciaux ou les communicants) et cassent les idées reçues sur les métiers agricoles.



Toucher les plus jeunes via les réseaux sociaux

Pour toucher les plus jeunes, les personnes en recherche d'orientation ou en reconversion professionnelle, SEMAE a investi les réseaux sociaux avec une nouvelle vidéo qui montre la diversité des métiers de la filière et suscite l'envie d'en apprendre davantage. Également diffusé lors des salons, ce contenu s'inscrit dans un plan média digital plus global à l'attention des entreprises de la filière, des professionnels de l'orientation et de l'éducation, mais aussi des parents qui accompagnent les jeunes dans leurs choix professionnels.

REGARDER LA VIDÉO
Métiers de la filière



Promouvoir les métiers de la filière, c'est susciter des vocations et rappeler que derrière chaque semence et plant se trouvent des savoir-faire techniques, scientifiques et humains d'une grande richesse.

Marine Poma
Cheffe de projet communication



Des partenariats solides avec l'emploi

SEMAE travaille au quotidien en collaboration avec plusieurs partenaires de l'emploi, tels que France Travail, l'Apecita, l'ANEFA ou encore OCAPIAT. Ensemble, ils mettent en œuvre des actions visant à promouvoir les métiers de la filière. En 2025, ils ont participé ensemble à une dizaine de forums, salons et événements où ils ont sensibilisé plus de 2 000 jeunes et visiteurs.

Soucieuse d'accompagner les publics en reconversion professionnelle, SEMAE a par ailleurs pris part à un webinaire organisé par France Travail et l'ANEFA à destination des conseillers emploi. L'objectif : mieux faire connaître les métiers et les perspectives de la filière.

Quand les interprofessions s'unissent pour promouvoir les métiers agricoles

En région Centre-Val de Loire, SEMAE s'engage au sein d'un collectif inter-filières qui développe un kit de découverte des métiers agricoles. Ce projet, encore inédit pour les filières agricoles, illustre l'intérêt de travailler ensemble sur des enjeux communs d'orientation et de valorisation des métiers.

Perspectives

En 2026, SEMAE souhaite franchir une nouvelle étape en associant plus étroitement les services RH des entreprises de la filière à ces actions et en affinant les messages diffusés sur l'ensemble de ses supports de communication.

L'interprofession entend également renforcer ses liens avec les acteurs de l'orientation afin de mieux aligner les besoins des entreprises avec les parcours des jeunes et des adultes en reconversion.

[1] Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

Responsable des relations interprofessionnelles, Caroline Hulmel revient sur la genèse de cette initiative.

SEMAE a participé au développement d'un kit de découverte des métiers agricoles ; comment est né ce projet ?

Il est né sous l'impulsion de la DRAAF et de la région Centre-Val de Loire, dans le cadre de la LOSARGA[1], dans l'objectif de sensibiliser les collégiens aux métiers de l'agriculture.

Qui porte ce projet ?

Il s'agit d'un travail collectif mené par sept interprofessions, le Conseil régional, la DRAAF, l'ANEFA et l'APECITA. Ensemble, nous avons imaginé un dispositif immersif et attractif qui valorise la filière dans sa diversité, bien au-delà de la production au champ, auprès des collégiens et personnes en reconversion.

Quel rôle a joué SEMAE dans cette aventure collective ?

SEMAE s'est beaucoup investie dans le pilotage administratif. Au final, cette expérience montre combien la coopération entre les interprofessions peut générer une vraie dynamique collective.

AXE 02

© SEMAE - Paul Dufronc

RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Pour réussir sa transition agroécologique et s'adapter aux impacts des changements climatiques, l'agriculture française doit pouvoir s'appuyer sur des semences et des variétés aussi performantes que résilientes.

La souveraineté alimentaire du pays repose donc, de fait, sur une filière semences et plants innovante, capable d'anticiper les évolutions et de soutenir la production agricole sur le long terme.

Aux côtés des acteurs du secteur, SEMAE se mobilise chaque jour pour renforcer et faire évoluer cette filière d'avenir.

2.1 Relever le défi du changement climatique

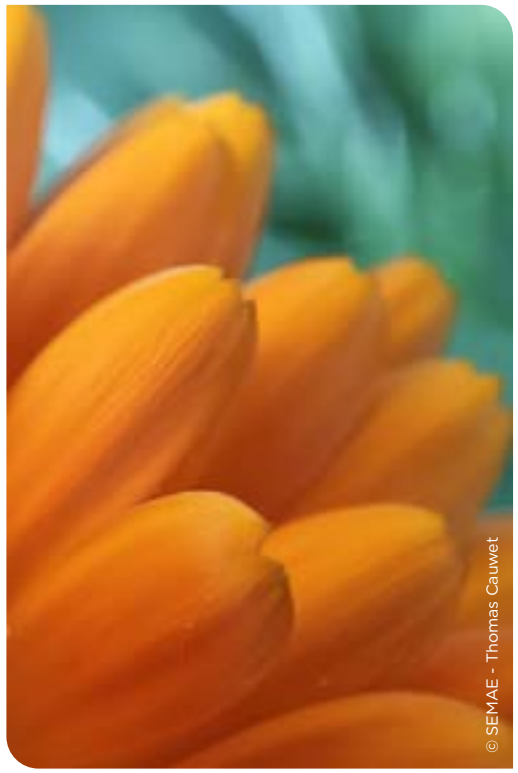
2.1.1 - Intégrer de nouvelles espèces adaptées aux exigences climatiques futures

SEMAE travaille à identifier, caractériser et préparer l'introduction de nouvelles espèces végétales, adaptées aux conditions climatiques attendues à l'horizon 2050. Par cette démarche prospective, l'interprofession ouvre la voie à une génération de filières semencières résilientes, diversifiées et structurées face aux défis à venir.

2025, une année fondatrice

En 2025, SEMAE a mis en place son groupe de travail « Nouvelles cultures 2050 ». Ses travaux ont permis d'identifier les étapes clés du projet, tant sur les aspects techniques, climatiques, économiques que réglementaires. Son objectif est aussi ambitieux que nécessaire : caractériser les mouvements de production, mais aussi lister les productions de semences d'espèces susceptibles d'être produites à l'avenir sur le territoire national.

Les bases méthodologiques et opérationnelles qu'a posées ce groupe ont été validées par la commission transversale « étude et prospective » en novembre 2025.


© SEMAE - Thomas Cauwet

Trois étapes stratégiques

Le travail s'est structuré autour de trois ambitions majeures :

- **Proposer une analyse structurée des impacts climatiques à l'horizon 2050**
 Réalisées avec l'outil Climat de SEMAE – AXA Climate, les projections montrent que près de 60 % des surfaces actuelles de production de semences pourraient être à risque élevé en 2050. Cette donnée renforce la nécessité de mener une réflexion stratégique sur la production de semences sur le territoire national, mais aussi sur la localisation et le développement des futures productions des espèces adaptées aux nouvelles contraintes climatiques.
- **Faire l'état des lieux complet des espèces candidates**
 La démarche consistera à identifier les besoins des filières aval et les tendances de consommation ; elle définira également les nouvelles espèces prioritaires à produire. Elle combinera une revue scientifique, des enquêtes terrain et un *benchmark* international dans des zones arides ou en contexte méditerranéen ; les pistes explorées couvriront un large spectre (espèces alimentaires émergentes, plantes à huile ou à usage énergétique, etc.).
- **Identifier les parties prenantes et les leviers d'action**
 Enfin, les interactions avec l'INRAE, le CIRAD, les instituts techniques, les coopératives et négoces, les industriels ou encore les acteurs de l'outre-mer contribueront à cartographier l'ensemble des parties prenantes qualifiées sur cette thématique engageant l'avenir de la filière.



Déployer des filières pilotes en 2026 et 2027

L'ambition de SEMAE pour les deux prochaines années est de passer de la réflexion à l'analyse, puis à l'action. En 2026, le projet entre dans une phase opérationnelle renforcée, avec la mise en place d'un partenariat junior entreprise qui réalisera l'intégralité des études.

En 2027, SEMAE lancera des appels à projets auprès de ses sections et des fédérations et mettra en place des groupes pilotes régionaux. Un travail approfondi sera également initié sur les aspects réglementaires afin de lever les freins à l'introduction de nouvelles cultures.

In fine, ce travail confortera le *leadership* de la filière semences et plants française toujours capable d'anticiper les enjeux de souveraineté, de transition agroécologique et de compétitivité internationale dans un contexte de changements climatiques.

Le regard de…

François Dubois
Délégué régional de la région Centre de SEMAE

Pourquoi ce projet est-il prioritaire pour la filière ?

Les changements climatiques ne constituent pas un horizon lointain : ils sont à l'œuvre et modifient d'ores et déjà les conditions de production. Nous devons anticiper leurs conséquences et identifier les espèces qui permettront à la France de maintenir son leadership *mondial en semences et plants, tout en assurant la sécurité alimentaire de demain.*

Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de l'élaboration de ce projet ?

D'abord, le manque de données consolidées sur les marchés cibles et les impacts réglementaires. Le second défi sera aussi de faire travailler ensemble des acteurs très différents mais impliqués sur le futur de l'agriculture française (scientifiques, industriels, producteurs, collectivités, pouvoirs publics, etc.).

Qu'attendez-vous des filières pilotes qui seront déployées ?

Qu'elles prouvent qu'une introduction maîtrisée de nouvelles cultures est non seulement possible, mais qu'elle est créatrice de valeur : notre objectif n'est pas seulement d'adapter nos productions au climat, mais également d'offrir de nouveaux débouchés à notre filière, tout en renforçant la résilience économique de nos territoires.

2.1.2 - Adapter la production de semences aux changements climatiques

Pour aider la filière semences et plants à s'adapter aux changements climatiques à venir, SEMAE développe des outils d'analyse et de mesure capables d'évaluer, espèce par espèce et territoire par territoire, l'impact du dérèglement sur la production.

Ces outils donneront aux opérateurs les moyens d'adapter localement leurs pratiques.

Évaluer les risques à l'échelle des territoires

En 2024, SEMAE a développé un premier outil capable d'évaluer les conséquences des évolutions climatiques sur la production de semences. En s'appuyant sur les scénarios du GIEC et sur une large base de données climato-agronomiques, il évalue les impacts à l'horizon 2035 et 2050 sur 18 espèces clés de la filière, et ce sur 30 zones représentatives de la production de semences en France.

Cet outil objective les risques climatiques (chaleur, gel, pluviométrie, vent) et les conséquences agronomiques à l'échelle d'une zone géographique et d'une espèce. À partir de cette évaluation, il est possible de quantifier les impacts en termes de niveau de risque pour un territoire donné.

De l'analyse des risques… à l'action

En 2025, SEMAE a franchi une nouvelle étape en lançant le développement d'une version enrichie de cet outil. En cours de finalisation, cette « V2 » est destinée à devenir un outil opérationnel en ligne, accessible aux acteurs de la filière. Grâce à un système de réglages fins, l'utilisateur pourra tester différents scénarios et comparer leurs effets sur le niveau de risque identifié.

Ainsi, un obtenteur ou un opérateur pourra simuler l'impact du décalage de la date d'un semis, l'utilisation de variétés plus précoces, ou au contraire plus tardives, d'un ajustement des pratiques d'irrigation, etc. Chaque paramètre pourra être pris en compte individuellement afin d'identifier les leviers les plus efficaces pour limiter, voire contourner, les effets négatifs des changements climatiques. Cet outil mettra aussi en évidence de nouvelles opportunités géographiques à venir pour les productions des différentes semences sur le territoire. Sa mise à disposition est prévue pour l'été 2026.


© SEMAE - Joao de Moura


© SEMAE

Tenir compte des spécificités de chaque sol

Dans cette nouvelle version, le territoire français est découpé en une cinquantaine de zones climatiques. L'outil intègre également la typologie des sols, un facteur déterminant, notamment en matière de rétention en eau.

Croisant climat local, type de sol et espèce cultivée, il proposera une analyse fine et complète des risques à chacun des stades phénologiques, depuis le semis jusqu'à la récolte, en identifiant l'ensemble des facteurs susceptibles d'impacter la production de semences.

Un projet partenarial au service de la filière

Pour développer cet outil, SEMAE travaille en partenariat avec AXA Climate, filiale d'AXA spécialisée dans l'analyse des risques climatiques. SEMAE apporte son expertise agronomique et sa connaissance fine des systèmes de production de semences ; AXA Climate mobilise ses équipes de climatologues et d'agroclimatologues, ainsi que son savoir-faire dans le développement d'outils d'évaluation des risques.

L'analyse des sols et des pratiques est confiée à un réseau d'experts issus des familles professionnelles et des structures de la filière.

Une solution réservée aux professionnels du secteur

La phase de conception engagée en 2025 a défini les critères agronomiques, climatiques et techniques nécessaires à la constitution d'une solide base de données, intégrée dans un outil web dédié à l'évaluation et à la comparaison des risques. En cours de développement, cet outil sera réservé aux familles professionnelles de SEMAE.

Avec lui, SEMAE franchit une nouvelle étape : passer d'une logique d'alerte sur les risques climatiques à une démarche proactive, permettant à la filière d'anticiper, de comparer et de construire des stratégies concrètes pour adapter durablement la production de semences et plants à l'horizon 2050.

18 à 20

espèces semencières majeures passées au crible pour évaluer leur niveau de vulnérabilité et anticiper leur adaptation

2.1.3 - Établir le bilan carbone de la filière en matière de flux de semences et plants

SEMAE s'engage également sur les enjeux de la décarbonation. À travers l'analyse approfondie de plus de vingt filières aval, l'interprofession déploie une démarche structurante destinée à anticiper les attentes à long terme des filières aval et, par ricochet, à orienter ses propres actions.

La décarbonation de la filière semences et plants ne peut être envisagée sans préalablement connaître les orientations à venir des filières aval utilisatrices de semences (élevage, grandes cultures, maraîchage, etc.). Partant de ce constat, SEMAE a lancé en 2025 une étude préalable qui identifie les objectifs de décarbonation des vingt et une filières aval avec lesquelles elle est en interaction. Cette analyse s'appuie sur les stratégies de décarbonation déjà établies par ces filières.

À l'écoute de 21 filières aval

L'étude menée par SEMAE a permis d'identifier les attentes concrètes des filières aval et leurs conséquences pour le secteur des semences et plants. À titre d'exemple, si la filière élevage engage une stratégie de séquestration du carbone grâce à l'augmentation des surfaces prairiales ; ce choix se traduira par une demande accrue en semences d'espèces fourragères et légumineuses. La filière semences et plants devra donc être en mesure d'y répondre, tant en volume qu'en qualité et en capacité de production.

Plus largement, cela signifie que la réussite des trajectoires de décarbonation des filières aval est indissociable de la capacité de la filière semences et plants à s'organiser pour accompagner ces évolutions.

Dans un second temps, l'impact des attentes des filières aval sera quantifié. Certaines demandes peuvent en effet avoir un effet limité sur la filière semences et plants, auquel cas l'adaptation se fera sans difficulté majeure ; *a contrario,* lorsque les évolutions envisagées concernent un grand nombre de sites de production, à l'échelle nationale, elles appelleront des ajustements significatifs de la filière semences et plants, qui devra s'adapter.

Un travail de fond pour toutes les sections de SEMAE

En 2026, le diagnostic réalisé en interne sera partagé avec l'ensemble des sections de SEMAE, afin que chaque segment de la filière puisse tirer ses propres enseignements. À titre d'exemple, pour certaines espèces, comme les plantes protéagineuses (dont les productions se font majoritairement sur des aires géographiques bien définies), des questions se posent : le climat à venir permettra-t-il de maintenir ces productions dans les zones de culture actuelles ? Les outils industriels et les réseaux d'acteurs locaux pourront-ils faire face à ces évolutions ?

Ce questionnement, inscrit dans une perspective à long terme, vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation de l'ensemble de la filière.


© SEMAE

Mesurer l'empreinte carbone de la filière

En parallèle, SEMAE s'interroge sur les moyens de décarboner la filière semences et plants elle-même.

Dans un premier temps, l'interprofession concentrera ses travaux sur les émissions liées au transport des semences et plants, un enjeu majeur au regard de la dimension internationale de la filière (54 % des semences françaises sont en effet exportées). Les flux logistiques constituent donc un poste clé à analyser pour réduire l'empreinte carbone.

Dans ce cadre, SEMAE lancera en 2026 la réalisation d'un bilan carbone complet ; ses résultats sont attendus en 2027. Réalisé avec l'appui d'experts spécialisés en analyse de cycle de vie, ce diagnostic quantifiera dans le détail les émissions associées aux activités de la filière pour, *in fine,* identifier les leviers d'amélioration les plus pertinents.

En s'engageant dans cette démarche particulièrement complexe, SEMAE affirme sa volonté de ne pas subir les évolutions en cours, mais, au contraire, de les anticiper.

21

filières aval passées au crible pour anticiper les effets des changements climatiques sur la production des semences et plants



Décarboner notre filière n'a de sens que si nous comprenons d'abord les stratégies et les besoins des filières aval pour lesquelles nous produisons. Cette démarche est donc avant tout collective.

Franck Prunus
Directeur des services à la filière


© SEMAE - Michael Augusto

2.2 Accompagner la transition agroécologique des filières agricoles françaises

2.2.1 - Développer la contribution de la filière semences dans l'accompagnement de la transition agroécologique des filières agricoles françaises

Dans le cadre de cette action, SEMAE est tout particulièrement engagée sur deux enjeux complémentaires : valoriser les plantes de service et faire émerger des alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Valoriser les plantes de service

Parce qu'elles améliorent la structure et la fertilité des sols, limitent l'érosion, contribuent à la régulation des adventices et ravageurs, etc., les plantes de service sont un levier majeur de la transition agroécologique.

En 2025, SEMAE a lancé une campagne de promotion à destination de la distribution et des agriculteurs, accompagnée d'un argumentaire dédié. Ces informations les aident à choisir correctement leurs semences de plantes de service, mais aussi à obtenir une bonne faculté germinative, une pureté variétale et spécifique et, enfin, à bénéficier de toute l'innovation variétale.

En parallèle, SEMAE s'est dotée de moyens supplémentaires : l'interprofession a en effet créé un poste en CDD qui mènera une étude scientifique sur la valorisation économique des couverts végétaux, basée sur une étude bibliographique approfondie et des entretiens avec des experts.
Les résultats sont attendus courant 2026.

1

CDD créé pour synthétiser la connaissance sur les bénéfices des couverts végétaux et les quantifier économiquement

L'objectif de l'étude sur les couverts végétaux est de rendre leurs bénéfices économiques visibles et quantifiables.

Jessica Kitissou
Chargée de mission, section Fourragères et gazon chez SEMAE

Trouver des alternatives aux produits phytopharmaceutiques

SEMAE s'implique par ailleurs dans la recherche de solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques via le Plan national de recherche et d'innovation consolidé (PNRI-c) sur la jaunisse de la betterave. Après deux ans de tests préliminaires, la filière semences et plants contribue officiellement à cette initiative à travers le programme « Fermes pilotes d'expérimentation ». Cette action explorera des approches qui substituent les néonicotinoïdes par des plantes compagnes ou des médiateurs chimiques. Elle promeut aussi, en lien avec la filière sucrière, une gestion collective de la jaunisse en région Centre-Val de Loire.

La section Betteraves et chicorée industrielle soutient financièrement les producteurs de semences qui participent à ces essais exploratoires pilotés par l'Institut technique de la betterave (ITB). L'interprofession participe par ailleurs aux réunions techniques régionales initiées par l'ITB pour transformer ces projets en solutions opérationnelles.


© SEMAE - Paul Dutronc

2.2.2 - Promouvoir le développement et l'utilisation de variétés adaptées à la transition agroécologique des filières agricoles françaises

Premier maillon de la chaîne agricole française, le secteur des semences et plants façonne directement les autres filières. Il lui revient donc d'être attentif à leurs évolutions et de s'y adapter.

À travers des dispositifs comme les CEPP, les contrats de solutions ou la mention agroécologique, SEMAE valorise les progrès génétiques et variétaux et facilite l'identification des variétés performantes.

Sylvain Halftermeyer
Secrétaire général des sections Plants de pomme de terre et Betteraves et chicorée industrielle


© SEMAE

Promouvoir les variétés adaptées

SEMAE encourage et participe à la création et à la promotion de démarches qui favorisent la reconnaissance et l'utilisation de variétés adaptées à la transition agroécologique. Il s'agit ici notamment de :

- **valoriser des référentiels et dispositifs existants** permettant de moins consommer de produits phytopharmaceutiques et de valoriser les variétés résistantes aux ravageurs, tels que les certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), les fiches contrats de solutions ou la mention agroécologique du Catalogue officiel pour les pommes de terre ou encore l'agriculture biologique.

CONSULTER LES DOCUMENTS

Mieux identifier les pommes de terre

Parmi les actions mises en œuvre en 2025, SEMAE a contribué à la promotion de la mention « Agroécologie » au Catalogue officiel des variétés de pomme de terre. Depuis 2023, cette indication facilite l'identification des variétés présentant des caractéristiques favorables aux pratiques agroécologiques, pour, *in fine,* faciliter leur adoption par la filière pomme de terre.

5 minutes pour (re)découvrir la betterave fourragère

Très appréciée des animaux, la betterave fourragère est une plante hautement nutritive, facile à produire et à conserver. Elle permet d'améliorer la composition du lait et d'augmenter, de fait, sa valorisation commerciale.
En 2025, **SEMAE lui a consacré une vidéo** de cinq minutes pour mettre en lumière ses nombreux atouts.

YouTube

2.3 Soutenir et promouvoir un cadre technique innovant et réglementaire adapté au niveau français, européen et international

2.3.1 - Innover dans la filière et transférer les innovations techniques

SEMAE accompagne des initiatives d'innovation et de recherche qui favorisent l'émergence de technologies innovantes. Parfois inspirées de solutions développées dans d'autres secteurs, ces avancées ouvrent de nouvelles perspectives pour la filière semences et plants.

Du plasma froid pour désinfecter les semences

Utilisée dans le secteur industriel, la technologie du plasma froid suscite l'intérêt de la filière semences et plants. Cette innovation est au cœur du projet de recherche SPEED, que soutient SEMAE. Son objectif est d'évaluer comment cette solution pourrait désinfecter les semences et stimuler la germination des plants. D'une réelle complexité technique, le projet est actuellement dans une phase de prototypage de machine.

POUR EN SAVOIR +


© SEMAE - Sébastien Champion

Des webinaires pour informer les acteurs de la filière

SEMAE a mis en place des webinaires thématiques qui clarifient certains dispositifs complexes et présentent des innovations. Un premier cycle a été consacré au plan Parsada. Un webinaire est revenu sur son fonctionnement, un autre a mis en relation les professionnels souhaitant s'impliquer dans les projets éligibles.

Dans un autre webinaire, une technologie de suivi des plantes basée sur les signaux électriques et des cas d'usage concrets ont été présentés.

Les retours recueillis à l'issue de ces webinaires ont été particulièrement positifs, montrant l'intérêt de cette démarche qui permet de diffuser une information claire et utile, mais aussi de renforcer les liens entre les parties prenantes.

Deux outils prédictifs pour piloter les cultures

SEMAE a mis en place un groupe de travail focalisé sur les nouveaux agroéquipements ; l'interprofession a par ailleurs organisé un webinaire dédié à deux outils de prédiction complémentaire : CHN et DiagChamp, développés par Arvalis. CHN intègre différents paramètres environnementaux afin de simuler le développement potentiel d'une culture dans un contexte donné. À l'inverse, DiagChamp analyse les données collectées au champ pour identifier les risques culturaux susceptibles d'affecter la culture en place.

Ces deux approches complémentaires aideront les professionnels à piloter plus finement leurs cultures.

L'innovation optique au service des plants de pomme de terre

SEMAE a cofinancé le projet de R&D EcoPur, consacré à l'optimisation des procédés d'épuration des plants de pomme de terre. Cette initiative innovante repose sur des tests de capteurs optiques afin d'automatiser et fiabiliser des opérations jusqu'alors réalisées manuellement. Grâce à l'analyse spectrale, le projet cherche à optimiser la détection de plants infectés par les épurateurs.

5

webinaires d'information à destination des professionnels, dans des domaines d'innovation variés

VOIR L'INTERVIEW



SEMAE identifie des technologies prometteuses, parfois de rupture, facilite leur expérimentation et accélère leur transfert afin de permettre aux professionnels de faire face aux défis qu'ils rencontreront demain sur le terrain.

Émeline Teissier-Fremery
Responsable de l'animation interprofessionnelle


© SEMAE - Joao de Moura

De nouvelles approches pour gérer l'enherbement

De nombreuses méthodes de gestion de l'enherbement sont disponibles. En partenariat avec la FNAMS, SEMAE a soutenu la réalisation d'un état des lieux de ces solutions pour les espèces potagères. Cette étude recense les technologies disponibles (principalement mécaniques et robotiques) et leur combinaison avec les pratiques agronomiques ; pour chaque type d'équipement, elle évalue les avantages, limites et coûts d'utilisation.

Des fiches pratiques ont été éditées pour aider les producteurs à identifier les solutions les mieux adaptées à leurs parcelles et à leurs contraintes.

Task force « semences et plants » du Parsada : accélérer la transition Écophyto

Aux côtés de l'UFS et de la FNAMS, SEMAE participe à la task force « semences et plants » du Parsada, mise en œuvre dans le cadre de la stratégie Écophyto 2030. Cette initiative soutient le développement d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques afin d'élargir la gamme de solutions disponibles dans la lutte contre les insectes, les adventices et les maladies.

Une vague d'actions, dotée de 45 millions d'euros, a été lancée en 2025 ; elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2026. La filière reste pleinement mobilisée autour de quatre priorités : la lutte contre les coléoptères, le désherbage, la maîtrise des maladies ainsi que la protection et la désinfection des semences.

2.3.2 - Soutenir et promouvoir un cadre réglementaire européen et international adapté

Accompagner la filière dans ses échanges mondiaux

Les obstacles techniques aux échanges et les projets d'ouverture de marchés mobilisent de façon continue la Direction des affaires internationales et le pôle des actions internationales réglementaires de la Direction de la qualité et du contrôle officiel. Ces équipes travaillent en soutien de la DGAL (Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire), en lien étroit avec FranceAgriMer et le réseau des conseillers agricoles des ambassades de France.

Les actions de communication (veilles, analyses, diffusions d'information, réunions des exportateurs et webinaires pays) s'articulent avec les démarches d'ouverture de nouveaux marchés (notamment en Asie centrale et en Afrique de l'Ouest). Dans ce cadre, une nouvelle lettre d'information sur le Sénégal a été créée en 2025.

Par ailleurs, en lien étroit avec Euroseeds et l'ISF, la Direction des affaires internationales est mobilisée dans le suivi des négociations internationales ; ces travaux portent notamment sur l'accès aux ressources phytogénétiques et sur les droits des agriculteurs liés aux semences.

Soutenir les exportations

L'appui aux exportations constitue le premier domaine d'action prioritaire de la stratégie internationale adoptée par le conseil d'administration de SEMAE en mars 2025. L'enjeu est clair : conforter la position de la France comme *leader* mondial de l'exportation de semences et de plants.

Dans ce contexte, le poste de volontariat international en entreprise (VIE) basé à Amman a pris fin pour être transformé en mission de conseil externe.
Ce dispositif assurait le suivi de la zone Jordanie-Égypte-Arabie saoudite, avec une extension à la Turquie en cours d'année.

Menée en partenariat avec France Plants, cette mission a permis d'approfondir la connaissance des marchés régionaux et de renforcer les relations avec les autorités et opérateurs locaux. L'objectif est de favoriser les flux d'exportation de plants de pomme de terre. Dans ce cadre, trois études de marché dédiées aux plants de pomme de terre en Jordanie, en Arabie saoudite et en Égypte ont été réalisées.

Développer la coopération technique

Les activités de coopération technique, deuxième domaine d'action prioritaire, visent à accompagner les filières semencières dans les pays en transition (principalement en Afrique de l'Ouest) dans le renforcement de leurs capacités de production et l'amélioration de la qualité des semences.


© SEMAE - Snezana Gerbault


© SEMAE - Christophe Lancelot

Favoriser le développement semencier en Afrique de l'Ouest

Au Togo, SEMAE a remporté un important appel à projets financé par l'agence de coopération allemande (GIZ) ; il vise à soutenir le développement des chaînes de valeur semencières et complète un programme d'actions financé par la Fondation Avril, destiné à accompagner le pays dans l'adoption des normes de certification de l'OCDE.

En Côte d'Ivoire, les actions menées en lien avec la Fondation Avril et ses partenaires portent notamment sur le développement de la filière soja et sur le renforcement des capacités de l'association des semenciers ivoiriens.

Enfin, la coopération historique avec le Sénégal a été relancée avec la mise en place d'un poste de VIE, mutualisé avec le cabinet Agropol. Ce dispositif soutiendra l'administration sénégalaise dans la préparation d'un audit d'équivalence européenne des procédures de production et de certification de plusieurs semences.

SEMAE a par ailleurs signé une convention-cadre de coopération avec son homologue sénégalaise, l'UNIS ouvrant la voie à de nouveaux projets (modernisation des infrastructures semencières, formation et renforcement des compétences).

Soutenir et promouvoir un cadre réglementaire européen et international adapté

Indépendamment des actions d'expertise ou de représentation de l'autorité SOCFrance pour le compte de l'État, la commission transversale « réglementation » du conseil d'administration examine les évolutions du cadre réglementaire applicable aux semences et plants et formule des propositions de position pour la filière, en lien étroit avec les sections interprofessionnelles.

Ses travaux se sont concentrés prioritairement en 2025 sur l'avancée des discussions au Conseil de l'Union européenne sur le projet de règlement relatif aux matériels de reproduction des végétaux. Les grands principes de ce texte structurant pour la production de semences et plants étant posés, un cadre de travail a été établi pour engager des travaux sur le détail de l'application souhaité dans chaque section interprofessionnelle.
Ces travaux visent à garantir le maintien de normes performantes pour les semences et plants.



SEMAE agit à l'international pour ouvrir les marchés et conforter le leadership *français de la filière semences et plants.*

Nicolas Perrin
Directeur des affaires internationales



© SEMAE - Paul Dutronc

PORTER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE LA FILIÈRE, PROTÉGER ET ENRICHIR LA BIODIVERSITÉ

SEMAE agit pour renforcer sa contribution au débat sociétal autour des semences et plants.

C'est ainsi qu'il y a quelques années un comité des enjeux sociétaux (CES) a vu le jour. Ce comité constitue une instance de débats et d'échanges dont les travaux visent à éclairer et interpeller la gouvernance de SEMAE sur les différents sujets sociétaux en lien avec les semences et plants.

Cette dynamique de réflexion et d'ouverture contribue à mieux faire connaître la filière, ses acteurs, ses métiers et ses enjeux auprès d'un large public et participe au positionnement de SEMAE comme référent dès lors qu'il est question de semences et plants.

Cette mobilisation permet de :
- mieux faire connaître la filière, ses acteurs, ses métiers et ses enjeux auprès d'un large public ;
- positionner SEMAE comme un interlocuteur de référence, reconnu pour son expertise et sa vision d'ensemble.

En affirmant pleinement son rôle d'expert du secteur, SEMAE donne plus de cohérence et d'impact à sa communication.

3.1 Consolider la responsabilité sociétale de la filière

3.1.1 - Obtenir la certification pour la responsabilité sociétale de la filière semences et plants

Dans un contexte où les attentes sociétales et environnementales se renforcent, SEMAE inscrit ses actions dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations structurée et durable. En s'engageant dans l'obtention du label Afnor « Engagé RSE », l'interprofession affirme ainsi sa volonté de faire reconnaître et progresser ses pratiques, au service de la filière et de l'intérêt général.

Label « Engagé RSE » : SEMAE s'engage dans la durée

Le label « Engagé RSE » délivré par l'Afnor est un dispositif d'évaluation qui mesure le niveau de maturité d'une organisation en matière de responsabilité sociétale. Fondé sur la norme internationale ISO 26000, il apporte une reconnaissance officielle des engagements pris et identifie des axes de progrès concrets pour renforcer la durabilité des pratiques.

Dans cette perspective, SEMAE a structuré et renforcé sa démarche RSE. En 2025, l'interprofession a défini un plan d'action dédié, sélectionné des indicateurs de suivi, sensibilisé ses collaborateurs à cette dynamique et mis en place une veille RSE afin d'anticiper les évolutions réglementaires et sociétales.

En 2026, SEMAE poursuivra le déploiement de cette stratégie en instaurant une gouvernance RSE structurée et en publiant un rapport RSE conforme aux standards européens. À travers cette démarche, l'interprofession s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, au bénéfice de ses missions, de ses parties prenantes et de l'ensemble de la filière.

Chaire Semences pour demain : inscrire les enjeux de la filière dans l'enseignement supérieur

Créée en 2021 par l'interprofession et l'Institut Agro Rennes-Angers, la chaire Semences pour demain a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux enjeux des sciences du végétal et de l'amélioration des plantes, tout en contribuant à la transition agroécologique.

En 2025, la chaire a notamment organisé des voyages d'étude (incluant la visite de 34 entreprises) et déployé la troisième édition de la Master Class NGT.
Elle a également permis à des étudiants de Master 2 de participer aux travaux du comité des enjeux sociétaux de SEMAE, renforçant, de fait, les liens entre la formation académique et la réflexion professionnelle.

Alors que la chaire arrivera à son terme le 31 décembre 2026, une réflexion est d'ores et déjà engagée sur la suite à donner (valorisation des travaux d'étudiants, production de contenus orientés métiers, accompagnement des étudiants dans leur recherche de stage en entreprise).


© SEMAE

3.1.2 - Participer aux débats sociétaux traitant des sujets de l'agriculture et de l'alimentation

Alors que les attentes de la société en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation responsable ne cessent de croître, SEMAE entend se positionner comme un acteur de référence sur les questions liées aux semences et aux plants.

Cette ambition se traduit notamment en interne : SEMAE souhaite permettre à chaque salarié de s'approprier pleinement les objectifs, l'organisation et les impacts des missions de l'interprofession.

Parallèlement, SEMAE entend consolider la confiance et l'engagement des responsables professionnels de la filière.

Une communication plus engagée et plus impactante

Ce projet débute par un état des lieux afin d'identifier les ressources disponibles (supports d'information papier ou digitaux, motion design, podcasts, etc.) au sein des directions métiers pour ensuite construire une « boîte à outils » digitale. Ce futur outil sera mis à la disposition des parties prenantes internes (collaborateurs, élus, administrateurs, familles professionnelles, collectifs régionaux) : il leur permettra de relayer plus efficacement les messages et de jouer pleinement leur rôle d'ambassadeurs de SEMAE auprès de l'ensemble de l'écosystème.

L'enjeu est double : il s'agit de fluidifier la circulation de l'information vers les PPI, mais aussi de renforcer la cohérence et l'impact de la communication de l'interprofession.

Finalement, SEMAE entend :

- diffuser des messages interprofessionnels clairs et cohérents ;
- participer aux débats de société pour faire comprendre les enjeux, les forces et les attentes de la filière ;
- enrichir ses partenariats existants et en nouer de nouveaux, en cohérence avec ses objectifs ;
- communiquer régulièrement vers l'extérieur de l'interprofession sur ses projets, actions et services ;
- porter ses positions auprès des pouvoirs publics afin de conforter le rôle stratégique de la filière.


© SEMAE - Bernadette Piton

La filière, pilier de la souveraineté agricole et alimentaire

En 2025, en lien avec ses familles professionnelles, l'interprofession a poursuivi son engagement dans le suivi des dossiers législatifs et réglementaires, tant au niveau national qu'européen.

Depuis décembre 2025, elle contribue également aux travaux organisés dans le cadre des conférences de la souveraineté alimentaire.
L'interprofession met en avant le rôle essentiel de la souveraineté semencière comme préalable à la souveraineté agricole et alimentaire de la France.


© SEMAE - João de Moura

Faire entendre la voix de la profession en Europe

Aux côtés de vingt-cinq autres organisations représentatives du monde agricole et des filières agroalimentaires, SEMAE est membre du collectif Innovation variétale. En 2025, ce collectif (et donc SEMAE) s'est mobilisé sur plusieurs dossiers européens majeurs : il a pris position sur la révision du cadre relatif aux nouvelles techniques génomiques (*New Genomic Techniques*), adressant une lettre ouverte aux pouvoirs publics et aux députés européens pour promouvoir « une agriculture européenne innovante, durable et compétitive ». Dans un communiqué, il a également salué l'accord trouvé au sein du Conseil de l'Union européenne en faveur de l'innovation variétale.

En fin d'année, SEMAE a finalisé sa position sur le projet de règlement PRM/MRV (*Plant Reproductive Material* – Matériel de reproduction des végétaux). Par cette démarche, SEMAE a contribué activement à l'élaboration des positions françaises sur ce dossier.

Tout au long de l'année, SEMAE a également participé à plusieurs consultations de la Commission européenne sur des thématiques variées : Biotech Act, résilience climatique et gestion des risques, mesures tarifaires UE-USA ou encore préparation des crises.

Par sa mobilisation continue et son ouverture, SEMAE porte les positions communes des professionnels, fait entendre les attentes et les besoins de la filière, valorise ses atouts et défend une vision de long terme visant à consolider la place de la semence dans les grands enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux.

Patricia Guillamot
Directrice de la communication



3.1.3 - Former les nouvelles générations à la semence, ses métiers et ses enjeux

Pour répondre aux besoins des professionnels de la filière en recrutements futurs, SEMAE s'investit activement dans la formation et l'accompagnement des jeunes générations.

200 interventions dans des établissements d'enseignement supérieur

En 2025, SEMAE a mené pas moins de 200 interventions afin de faire découvrir la filière semences et plants aux étudiants en formation agricole (du niveau Bac +2 à Bac +5). Ces actions acculturent les futurs professionnels aux enjeux et aux métiers de demain, tout en leur faisant mieux comprendre les spécificités de la filière.

Pour soutenir ces interventions, SEMAE a développé en 2025 un outil pédagogique innovant : Enigma Graine, un jeu éducatif qui sensibilise les publics de manière ludique et interactive. Récompensé par un Prix de bronze au SIVAL Innovation 2025, cet outil modernise l'image de la filière et contribue à renforcer l'attractivité de la profession auprès des jeunes générations.

VOIR LA VIDÉO



Répondre aux besoins réels des entreprises

À l'écoute des besoins réels de recrutement des professionnels dans les régions, SEMAE crée ou accompagne le développement de formations spécifiques à la filière. Pour ce faire, l'interprofession commence par cartographier les initiatives existantes, leur apporte cohérence et ligne directrice. Puis, en coordination avec les établissements scolaires, elle élabore des programmes qui répondent aux attentes.

En 2025, SEMAE a ainsi participé à la mise en œuvre de douze formations, dont l'option « filière semences », proposée dans le cadre du BTS ACD de l'Institut de Genech, qui compte 70 heures de formation.

« Sème ton avenir » : un *escape game* qui casse les clichés

En région, SEMAE et l'Institut de Genech (59) ont développé le programme « Sème ton avenir ». À l'occasion du lancement et de la promotion de ce nouveau module d'enseignement, un *escape game* grandeur nature a été conçu afin de susciter l'intérêt des étudiants et les inciter à s'y inscrire. Conçu en reprenant certaines énigmes du jeu Enigma Graine, ce dispositif immersif a permis de proposer une expérience à la fois ludique et pédagogique. Au total, 150 étudiants ont relevé le défi sur onze épreuves organisées dans des laboratoires, des serres, des ateliers et une ferme pédagogique. Finalement, le projet leur a fait découvrir l'ensemble des maillons de la filière, de la recherche à la distribution.

La force de ce format ? Casser les clichés sur le secteur semencier et montrer que la filière innove, expérimente, produit et, ce faisant, a un impact direct sur les enjeux alimentaires et environnementaux.

Sensibiliser les plus petits au jardinage et à la biodiversité

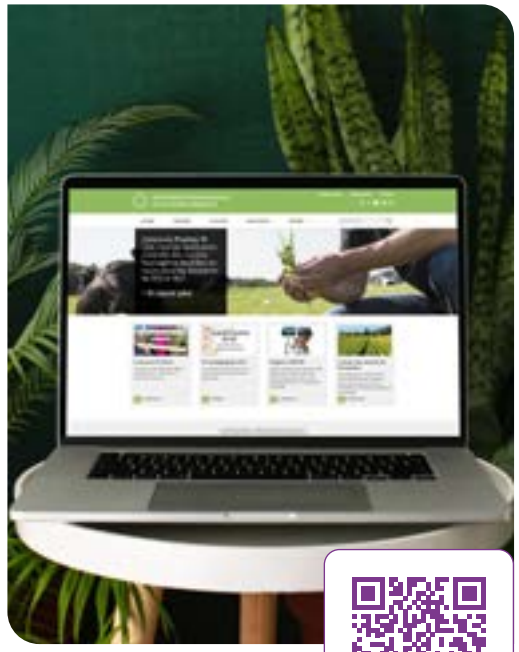
Depuis plus de 25 ans, la Semaine du jardinage pour les écoles sensibilise les enfants des classes maternelles et élémentaires au jardinage, au monde des plantes et au respect de l'environnement. Organisée chaque printemps par SEMAE, VALHOR et Jardineries et animaleries de France (JAF), cette opération a permis à plus de 46 000 classes (soit 1,2 million d'enfants) de participer à des ateliers pédagogiques dans les jardineries partenaires à travers tout le pays.

Jardinons à l'école : une mine de ressources pédagogiques en ligne

Le site www.jardinons-alecole.org propose aux enseignants, animateurs et élèves une large gamme de contenus pédagogiques (textes, jeux, vidéos, etc.). Reconnu comme un outil de référence à part entière, il soutient la pratique du jardinage scolaire et sensibilise le jeune public à la biodiversité et aux cycles naturels.

365 923

pages vues et 164 971 utilisateurs en 2025



SEMAE Pédagogie – des outils pour l'apprentissage

Le site www.semae-pedagogie.org met à disposition une large gamme d'outils pédagogiques conçus pour soutenir les apprentissages des élèves de niveau Bac et au-delà. Réalisées en collaboration avec des experts techniques et pédagogiques, ces ressources sont téléchargeables et peuvent donc être utilisées facilement par les enseignants.

+ de 130 000

pages vues et 36 000 visiteurs en 2025



À l'écoute des besoins en recrutement des entreprises, SEMAE adapte ses actions auprès de l'enseignement pour transmettre aux jeunes générations les compétences dont ils auront besoin demain sur le terrain et qui contribueront à sécuriser le devenir de la filière française des semences et plants.

Vincent Poupard
Délégué régional SEMAE Ouest

3.1.4 - Assurer la disponibilité en semences et une offre variétale adaptée à l'agriculture biologique

SEMAE s'engage à contribuer à un équilibre durable entre l'offre et la demande en semences et plants pour l'agriculture biologique en assurant la diffusion et la fluidité de l'information sur les disponibilités en semences biologiques.

SEMAE met en lumière la filière au salon Tech & Bio

Dans ce cadre, SEMAE a participé à l'édition 2025 du salon Tech & Bio, où elle partageait un stand avec la FNAMS. L'interprofession y a animé deux conférences. L'une sur la dynamique de production de semences biologiques en France et en Europe, l'autre sur les réponses que la sélection apporte aux besoins des agriculteurs et des maraîchers.

SEMAE a par ailleurs organisé des visites de la station de semences du lycée agricole du Valentin. Les professionnels ont ainsi pu découvrir les équipements de triage et de préparation des semences, ainsi que leur mode de fonctionnement.



Un site pour faciliter les échanges de semences et de plants biologiques

SEMAE tient à jour et met à disposition des acteurs de la filière le site https://semences-plants-biologiques.org/#/, une plateforme qui facilite la mise en relation entre les professionnels à la recherche de semences biologiques et ceux pouvant leur en fournir.

En 2025, l'interprofession a fait évoluer les modalités de déclaration des demandes de dérogation du site dans un double objectif : répondre aux nouvelles règles établies par l'INAO et rendre plus simple l'expérience des utilisateurs.

Faire entendre la voix de la filière semences bio

L'interprofession participe ainsi aux travaux de la commission semences et plants biologiques du comité national de l'agriculture biologique de l'INAO (CNAB), aux côtés d'autres acteurs. Cette collaboration permet de préciser les réglementations et de faire remonter au niveau français ou européen les préoccupations et adaptations que la filière des semences et plants biologiques français identifie.



© SEMAE - Philippe Roux

3.2 Protéger la biodiversité et enrichir la diversité

3.2.1 - Accompagner les besoins pour préserver la biodiversité et la diversité des espèces

La filière contribue activement à la conservation des ressources génétiques et à l'élargissement de l'offre variétale.

Dans les années à venir, SEMAE compte renforcer cet engagement en développant de nouveaux projets qu'elle identifiera via des appels à projets. L'interprofession prend déjà part, depuis plusieurs années, au Fonds de dotation Collections & Biodiversité, qui agit en faveur de la préservation de la biodiversité des espèces cultivées. Elle souhaite poursuivre cette dynamique en valorisant également le Fonds de soutien aux variétés anciennes potagères.

SEMAE prévoit également de renforcer sa communication auprès des collectivités territoriales afin de mieux faire connaître les enjeux de la filière semences et plants ; elle mettra aussi en lumière les actions de protection, d'enrichissement et de diffusion de la biodiversité à travers la valorisation des acteurs de la section Diversité des semences, de la conservation, les artisans semenciers, etc.

Ces opérations valoriseront les bénéfices écologiques, économiques et patrimoniaux réels de la préservation de la diversité cultivée et réaffirmeront cette conviction : les semences sont une solution.



© SEMAE - Alexandre Carré

Le regard de…

Audrey Didier
Directrice du Fonds
Collections & Biodiversité

VOIR L'INTERVIEW



Qu'est-ce que le Fonds Collections & Biodiversité ?

Le Fonds Collections & Biodiversité a été créé en 2021 par huit acteurs issus d'horizons variés du domaine des ressources génétiques végétales. Parmi eux, on retrouve SEMAE, qui est l'un de nos mécènes fidèles.

Le Fonds a pour mission de financer des projets qui permettront de préserver et de valoriser des espèces cultivées et leurs apparentées sauvages (hors arbres forestiers). Il favorise également la diffusion des connaissances sur ce patrimoine vivant auprès d'un large public. Cette ambition est contenue dans notre manifeste : « Partager pour préserver ».

Pourquoi soutenir le Fonds (et donc la biodiversité) est essentiel ?

Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la diversité végétale constitue un réservoir naturel de solutions : elle peut nous aider à relever les grands défis qui nous attendent, notamment ceux liés à la transition agroécologique et à l'adaptation aux changements climatiques.

Ensuite, le Fonds valorise les acteurs qui œuvrent pour la préservation des ressources végétales ; il peut s'agir de professionnels, mais aussi de collectivités, d'associations ou de particuliers passionnés. Beaucoup conservent ou redécouvrent des variétés anciennes ou locales, souvent peu inventoriées ou caractérisées : faire connaître ces ressources contribue à leur préservation et à leur utilisation durable. Grâce à notre appui, ils peuvent concrétiser leur projet.

Enfin, la biodiversité est le bien de tous. Elle ne se limite pas aux ressources végétales, mais inclut aussi les savoir-faire qui peuvent y être associés. Si nous ne la protégeons pas aujourd'hui, nous risquons de perdre une part précieuse de notre patrimoine naturel et culturel, et ce de façon irréversible.

Quels projets le Fonds soutient-il ?

Le Fonds Collections & Biodiversité soutient une grande diversité de projets. On peut citer, par exemple, les travaux menés par l'Union pour les ressources génétiques du Centre (URGC) et le Centre régional des ressources génétiques Hauts-de-France (CRRG).

Entre 2023 et 2024, l'URGC a réalisé un important travail d'inventaire sur les espèces légumières. Ce recensement a permis de repérer plus de vingt nouvelles variétés, qui sont ensuite caractérisées par des maraîchers : ces résultats enrichissent considérablement la connaissance des ressources locales et contribuent aussi à leur sauvegarde.

Autre exemple : le CRRG conduit un projet qui identifie les variétés historiquement cultivées dans les hortillonnages d'Amiens. Cette initiative a notamment permis de retrouver les traces d'une variété disparue (le radis rave d'Amiens) qui pourra, si son identité est confirmée, de nouveau être accessible aux producteurs comme au grand public.

3.2.2 - Défendre la diversité des acteurs de la conservation et de la production des semences et plants

Afin de développer une dynamique autour de l'organisation de la conservation des ressources phytogénétiques, l'interprofession s'appuie sur sa section Diversité des semences, ouvrant ses portes à de nouveaux acteurs : les artisans semenciers et les spécialistes de la conservation des ressources génétiques.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé en 2025 de faire entrer en 2026 la fédération nationale Terra Biodiv à la section Diversité des semences. L'objectif de cette fédération est de préserver et de valoriser la biodiversité domestique des régions.

« Sauvons les ressources phytogénétiques ! »

Dans son troisième avis, le comité des enjeux sociétaux (CES) de SEMAE s'interroge sur les conditions de conservation et de mise à disposition des ressources phytogénétiques (RPG), alors que le dérèglement climatique et la transition agroécologique redéfinissent les enjeux de la filière.

Pour approfondir cette réflexion, la section Diversité des semences a organisé une séance de travail dédiée à ce sujet. Les échanges ont fait émerger des besoins partagés entre les acteurs de la conservation des RPG, en particulier la nécessité de centraliser les informations et les moyens au sein d'une infrastructure commune capable d'assurer :

- la coordination, la priorisation, la structuration et le pilotage des actions ;
- une gouvernance claire et concertée.

C'est dans ce contexte que le plan d'action « Sauvons les ressources phytogénétiques ! » a été créé. Il vise à renforcer les réseaux d'échanges d'information, à améliorer la coordination entre acteurs de la conservation et à sécuriser les collections (notamment celles dites « orphelines »). En s'appuyant sur la diversité des territoires et des méthodes de conservation existantes, il favorisera également le renouvellement des expertises.

« Coup de Pousse » : quand les initiatives citoyennes s'enracinent

Après le succès de l'édition précédente, la section Diversité des semences a lancé l'édition « Coup de Pousse 2025 ». Cette initiative soutient des actions de terrain, renforce le lien entre citoyens et semences et valorise la diversité végétale comme levier d'une agriculture plus résiliente et durable.

À l'issue de l'appel à projets, six initiatives ont été récompensées pour leur inventivité, leur ancrage territorial et leur impact social et environnemental. Chaque projet bénéficie d'un soutien financier qui va de 500 à 3 000 euros.

Les lauréats témoignent de la richesse des actions envisagées : deux projets soutiennent la flore végétale, deux autres ont un but social, deux se concentrent sur l'évaluation variétale.


© SEMAE - Snezana Gerbault


© SEMAE

Sensibiliser la presse à la diversité des semences

Chaque année, SEMAE organise un atelier presse sur une thématique, l'occasion pour les journalistes de rencontrer les professionnels de la filière semences et de mieux en comprendre ses enjeux. En 2025, la section Diversité des semences, créée en 2021, y a présenté ses raisons d'être, ses missions et ses objectifs. Cette nouvelle section accueille de nouveaux acteurs professionnels comme les artisans semenciers, les acteurs de la conservation de ressources phytogénétiques, les trieurs à façon, ou encore des acteurs de la société civile comme les chefs cuisiniers et les jardiniers amateurs.

Son objectif est de participer aux débats sociétaux et de montrer l'importance de la diversité des semences sur la transition agroécologique et l'adaptation aux changements climatiques.
L'une de ses missions est de représenter et défendre ses membres, notamment les acteurs de la conservation des ressources génétiques.

> *La conservation des ressources génétiques végétales est assurée par une grande diversité d'acteurs. Or, ces ressources génétiques constituent le patrimoine végétal de l'agriculture, indispensable à l'adaptation agronomique du fait des changements climatiques.*
> *L'une des missions de la section Diversité des semences est de soutenir et défendre les acteurs de cette conservation, et de valoriser leur travail et les ressources génétiques.*
>
> **Karine Clavel**
> Secrétaire générale des sections Potagères et florales et Diversité des semences

3.2.3 - Accompagner la préservation des ressources phytogénétiques naturelles en outre-mer

L'objectif relatif à la préservation des ressources phytogénétiques naturelles en outre-mer est une composante essentielle de l'axe stratégique de SEMAE visant à protéger et enrichir la biodiversité. Cette action consiste à identifier les acteurs locaux de la production et de la préservation ainsi qu'à soutenir activement le déploiement de « Végétal local », particulièrement en Guyane, en raison de son patrimoine naturel exceptionnel.

Consolider des besoins sur le territoire de La Réunion

Le bilan de l'année 2025 fait état d'un déploiement effectif de cet objectif, en lien avec le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pour les missions de service public. Une réalisation concrète majeure de cet exercice a été la consolidation des besoins sur le territoire de La Réunion. Ce travail s'intègre dans une première année d'exécution où 75 % des actions prévues au COP global ont été engagées, conformément à la planification.

2

collaborateurs de SEMAE sont mobilisés sur les dossiers dédiés à la préservation des ressources phytogénétiques naturelles en outre-mer

2026, étape de valorisation des orientations stratégiques

Pour les perspectives 2026, les actions restent similaires et s'articulent au sein des orientations générales des missions de service public :

- faire connaître et appliquer les fonctionnements déployés durant les phases précédentes ;
- prouver l'efficacité en conditions opérationnelles, en s'appuyant sur les compétences et savoir-faire humains dans un contexte climatique et économique restant en forte tension ;
- renforcer la normalisation des processus pour mieux piloter les aléas et garantir la performance des missions dans ces territoires.

L'année 2026 sera donc une étape de valorisation des orientations stratégiques pour assurer la pérennité des ressources phytogénétiques ultramarines.


© SEMAE - Paul Dutronc

3.2.4 - Valoriser l'apport de la filière semences à la biodiversité

Les producteurs, les consommateurs et les citoyens se montrent de plus en plus sensibles aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes (qu'elle soit menacée, cultivée ou présente dans nos assiettes).

Dans ce contexte, en tant que premier maillon de la chaîne alimentaire, la filière semences et plants joue un rôle essentiel : contribuer à préserver, enrichir et diffuser la biodiversité. Ce faisant, elle participe à la création variétale et renforce la capacité du monde agricole à répondre aux défis environnementaux et alimentaires actuels et futurs.

Pourtant, le rôle de la filière semences française est souvent perçu de manière négative sur ces sujets. Cette perception semble d'autant plus paradoxale que la filière conserve plus de 37 000 variétés, en met 200 à disposition des agriculteurs et des jardiniers et, chaque année, en crée plus de 500 nouvelles.

Renforcer le patrimoine végétal et la diversité génétique

En 2025, l'interprofession a poursuivi son engagement en faveur de la biodiversité. À travers le Fonds Collections & Biodiversité, cofondé par SEMAE, elle a continué à soutenir les collections nationales de ressources génétiques, essentielles à la préservation du patrimoine végétal. Cet engagement a été mis en lumière lors du Salon international de l'agriculture 2025, sur le plateau TV du Village Semences.

Préserver les ressources génétiques à l'échelle mondiale

Parallèlement, l'interprofession a maintenu sa contribution aux actions internationales en faveur des ressources génétiques. SEMAE a notamment participé aux travaux du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), qui facilite, à l'échelle mondiale, l'accès à plus de 1,5 million de ressources génétiques végétales et organise le partage des avantages qui en découlent.

+ de 500

nouvelles variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français chaque année


© SEMAE - Paul Dutronc

Faire une fleur aux abeilles

Alors que les ressources alimentaires des pollinisateurs se raréfient, l'initiative La Semaine des fleurs pour les abeilles, que portent l'interprofession de l'horticulture (VALHOR) et l'Observatoire français d'apidologie (OFA), a été reconduite en 2025. SEMAE y a contribué en proposant des actions destinées à encourager les citoyens à protéger les abeilles et, plus largement, à préserver la biodiversité.



© SEMAE - Sébastien Champion

CONSOLIDER L'ORGANISATION DE SEMAE AU SERVICE DES ENGAGEMENTS DE LA FILIÈRE

Dans le cadre d'Horizon 2027, SEMAE poursuit la modernisation de son support à l'activité avec comme objectif de renforcer la transparence et l'efficacité des processus de pilotage, d'allocation et de suivi de l'utilisation des ressources pour, *in fine,* assurer une meilleure lisibilité de ses actions et de son suivi budgétaire.

Cette modernisation contribue à valoriser ses missions de service public, renforcer l'information des acteurs de la filière et, bien sûr, améliorer la qualité de ses services.



4.1 Moderniser le support à l'activité

4.1.1 - Déployer la gestion des emplois et des parcours professionnels au sein de SEMAE

La restructuration des ressources humaines constituait un pilier central du précédent projet stratégique de SEMAE. Cette reconfiguration a permis à l'interprofession non seulement de s'aligner sur les standards nationaux, mais aussi de s'inscrire résolument dans une dynamique d'amélioration continue.

Dans cette logique, en 2025, SEMAE a déployé de nouveaux outils qui renforcent l'efficience, la transparence et la transversalité de ses processus RH. Elle a également amorcé la mise en œuvre de sa gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP).

HORIZON 2027

Le projet stratégique Horizon 2027 de SEMAE ouvre de nouveaux défis pour la fonction RH, le plus ambitieux d'entre eux étant de concevoir et de déployer une démarche de GEPP. Celle-ci permettra d'anticiper et de planifier l'évolution des métiers et des compétences au sein de l'interprofession, en cohérence avec ses orientations stratégiques et ses besoins en ressources humaines à long terme.

Un plan de GEPP, pour quoi faire ?

Ce plan de GEPP vise à définir les orientations de l'interprofession en matière de formation, de développement des compétences et de qualifications, à identifier les emplois et publics prioritaires, mais aussi à fixer les objectifs en termes de recrutement et d'accueil.

Il précise également les actions et moyens à mettre en œuvre à courte et moyenne échéances, notamment en vue de favoriser l'insertion professionnelle, la transmission des compétences et l'amélioration des conditions de travail, en particulier pour les salariés seniors.

Un choix stratégique et volontaire de SEMAE

Bien que la GEPP soit obligatoire uniquement pour les entreprises de plus de 300 salariés, SEMAE a choisi de s'y engager volontairement ; cette démarche aidera l'interprofession à renforcer sa compétitivité tout en sécurisant les parcours professionnels de ses collaborateurs et en développant leur employabilité.

Concrètement, sa mise en œuvre repose sur trois étapes clés : un diagnostic des ressources internes, l'analyse des évolutions du secteur et des besoins de l'organisation et, enfin, le déploiement d'un plan d'action adapté.

Des référentiels métiers harmonisés

Parallèlement, en 2025, SEMAE a lancé un travail d'harmonisation du référentiel de ses fonctions afin de le rendre plus lisible, conforme aux standards de référence et propice à la mobilité et aux parcours professionnels de ses collaborateurs. L'objectif est de réduire les 211 intitulés de postes existants (actuellement rattachés à environ 80 fonctions) pour n'en conserver que la moitié environ, tout en maintenant la cohérence et la lisibilité de l'organisation.


© SEMAE - Joao de Moura

Des grilles salariales plus simples à comprendre

SEMAE a également entamé une révision des grilles salariales de sa convention collective dans un objectif d'harmonisation et de simplification. Ce travail permettra à la DRH de positionner chaque collaborateur au sein d'une architecture RH structurée, qui offre au salarié une meilleure lisibilité sur ses compétences, sa rémunération et ses perspectives d'évolution au sein de l'interprofession.

15,56

C'est le nombre moyen d'heures de formation dont bénéficie chaque année tout salarié de SEMAE



La GEPP est un choix stratégique fort pour SEMAE. Elle nous permet d'anticiper les évolutions de nos métiers, de structurer nos parcours professionnels et d'offrir à chaque collaborateur une meilleure lisibilité sur son avenir.

Elisabeth Oliveira Dias
Directrice des ressources humaines


© SEMAE - Thomas Cauwet

4.1.2 - S'assurer de la capacité pour les équipes de piloter et de déployer la démarche de qualité de service, au national et en région

SEMAE entend consolider le modèle d'organisation interprofessionnel et de contrôle officiel de la commercialisation des semences et plants, instauré en 2021, afin de répondre pleinement aux enjeux actuels, à savoir :

- **accompagner la transition agroécologique ;**
- **développer des outils numériques ;**
- **simplifier les démarches administratives pour les entreprises, dans une logique d'amélioration continue de la qualité de service.**

Un dispositif de pilotage qualité unifié

Les activités de contrôle sont définies et mises en œuvre conformément aux principes des normes internationales qui définissent des exigences en termes d'indépendance, d'impartialité et de compétence.

En s'appuyant sur la refonte du système de contrôle, un système unifié de management de la qualité pour toutes les activités de SEMAE a vu le jour, permettant d'intégrer ces impératifs tout en simplifiant et en engageant la dématérialisation des processus. Cette organisation vise à faciliter les démarches des entreprises, assurer la lisibilité des démarches d'amélioration continue, sécuriser les flux (données, finances, analytique) et fluidifier les interactions internes et externes.

Une ambition accompagnée par la DSI

En 2025, la Direction des services informatiques de SEMAE a accompagné les Directions métiers dans la modernisation de leurs outils numériques, tout en veillant à sécuriser les échanges et les données.

Plusieurs processus ont bénéficié d'optimisations techniques.
C'est le cas, notamment, de la procédure des autorisations à produire, qui devrait gagner en lisibilité et en maintenabilité, associée à un parcours unique pour la déclaration des activités des opérateurs, partiellement déployées ; la finalisation est prévue en 2026.

L'application mobile d'inspection FISEM a été révisée afin de renforcer sa conformité, sa fiabilité et l'appropriation des terminologies réglementaires adaptées par les utilisateurs terrain.


© SEMAE - Paul Dutronc

SEMAE renforce la capacité de ses équipes à piloter la démarche de qualité de service sur tout le territoire. Grâce à un dispositif de pilotage de la démarche qualité unifié qui s'inscrit dans la durée, l'interprofession gagne en cohérence et en efficacité.

Bruno Ferreira
Directeur du groupement

4.1.3 - Poursuivre la modernisation du système d'information

SEMAE a accéléré significativement sa transformation digitale. Cette dynamique lui permet aujourd'hui de garantir sa performance, de renforcer sa sécurité, mais aussi d'être dès à présent capable de répondre aux exigences réglementaires à venir.

Optimiser les outils de gestion

Lancé au printemps 2025, le projet NOVAC (« nouvel outil vente achat comptable ») se poursuit conformément au calendrier initial. Sa bonne mise en œuvre illustre la capacité de SEMAE à mobiliser des collaborateurs issus de l'ensemble de ses Directions autour d'un nouveau schéma d'organisation.

Les enjeux de ce projet sont de taille : il s'agit d'accompagner les évolutions réglementaires, d'harmoniser les processus internes de vente et d'achat, de centraliser et fiabiliser les données et, enfin, de fluidifier l'ensemble des processus métiers.

NOVAC permettra à SEMAE de se conformer aux exigences de la réforme de la facturation électronique (RFE) qui entrera en vigueur en septembre 2026. La RFE définit un cadre fiscal, technique et procédural pour l'émission, la réception, mais aussi le suivi des factures ; elle rend également obligatoire la facturation électronique.

Le déploiement du logiciel « SAGE X3 » constitue une étape clé de ce projet. Cet outil de gestion centralisée et sécurisée permettra à l'interprofession d'administrer l'ensemble de ses activités (stocks, achats, ventes, finances, etc.) et de disposer d'un tableau de bord complet pour suivre et piloter son activité.

Externaliser pour sécuriser

L'intégralité du système d'information de SEMAE a été externalisée en 2025, ce qui réduit significativement les risques d'interruption de service liés aux défaillances matérielles. Autre bénéfice de cette réorganisation : renforcer la résilience globale du SI de l'interprofession.

Le maintien du système d'information en conditions opérationnelles s'est structuré autour de trois axes complémentaires afin de garantir la continuité de service pour l'ensemble des parties prenantes :

- la gestion quotidienne des incidents sur les outils informatiques (internes et externes) ;
- la réalisation d'opérations systèmes structurantes (notamment le remplacement de l'outil de synchronisation des bases de données et la refonte du service d'annuaire qui gère, de façon centralisée, les utilisateurs et les ressources) ;
- le démarrage de la migration du système de management de la qualité (SMQ) vers une plateforme modernisée, mieux adaptée aux usages actuels et aux exigences réglementaires.


© SEMAE - Thomas Cauwet

La cybersécurité au cœur des priorités

Alors que les usages numériques s'intensifient, la cybersécurité s'affirme comme un enjeu pour SEMAE. Dans ce contexte, en 2025, l'interprofession a mis en œuvre :

- des campagnes de sensibilisation renforcées de ses collaborateurs par un accompagnement de proximité visant à favoriser l'appropriation des bonnes pratiques ;
- l'authentification multifacteur (MFA) généralisée, pour renforcer la sécurité des accès en cas de doute sur la légitimité d'un utilisateur ;
- des tests d'intrusion automatisés afin d'augmenter la capacité d'anticipation et mieux détecter les vulnérabilités.

Les incidents cybers significatifs survenus au cours de l'année ont été traités rapidement, sans impact sur les activités métiers, ce qui atteste de l'efficacité des dispositifs en place et de la bonne coordination entre les équipes.

Un environnement de travail moderne et performant

La DSI a poursuivi le déploiement d'outils transverses qui favorisent la collaboration et la maîtrise des flux. La migration de la téléphonie vers Microsoft Teams a permis de centraliser appels, visioconférences et messagerie dans un outil unique. Cette solution améliore la mobilité des collaborateurs, simplifie l'administration et contribue à la maîtrise des coûts. Elle garantit également la sécurité et la conformité des communications.

En parallèle, la finalisation de la migration vers Windows 11 a harmonisé l'ensemble du parc de postes de travail et renforcé la sécurité. Elle permet par ailleurs à l'interprofession d'être en conformité avec les standards éditeurs et d'offrir aux collaborateurs un environnement de travail plus moderne et plus performant.


© SEMAE - Elvire Petel



La transformation digitale demeure une démarche collective, transverse et structurante, au service de la performance, de la sécurité et de l'agilité durable de SEMAE.

David Dooze
Directeur des systèmes d'information

4.2 Garantir les équilibres et l'équité des financements de SEMAE

Cette démarche prépare le futur accord de financement de SEMAE pour la période 2027/2029 ; deux orientations structurent cette réflexion :

- **assurer les équilibres financiers de l'interprofession afin de garantir la pérennité de la structure tout en préservant sa capacité d'investissement pour répondre aux enjeux de modernisation ;**
- **renforcer l'équité des contributions des différentes sections.**

Un budget résilient et équilibré

SEMAE a travaillé sur la projection de ses recettes et dépenses sur 2027/2028/2029. Le volet recettes a été adressé par la Direction de l'animation filière (DAFI) au bureau et au conseil d'administration de l'interprofession.

Plusieurs scénarios intégrant différentes évolutions de la géopolitique mondiale (marqués notamment par des conjectures relatives à l'évolution du conflit russo-ukrainien) ont été analysés et leurs impacts sur la production et le commerce des semences et plants en France quantifiés.

L'examen des différents scénarios révèle des impacts significatifs sur les recettes de SEMAE. Ceux-ci sont toutefois compensés par des dépenses moindres pour les scénarios où les multiplications de semences françaises diminuent.

Le budget ressort donc relativement résilient et équilibré ; néanmoins, il ne présente pas de marge de manœuvre permettant d'investir ou traverser une période difficile.

Un pilotage rigoureux des principaux postes de dépenses…

Concernant l'équité de traitement, la directrice de la qualité et du contrôle officiel a piloté les travaux de ventilation des coûts analytiques des missions de SEMAE par types de filières (espèces produites, types d'opérateurs). Cette analyse a apporté un éclairage renforcé aux membres du bureau et du conseil d'administration sur le peu de sectorisation des coûts de la mission de service public par filière.

Pour le volet dépenses, SEMAE a établi une projection pluriannuelle en intégrant l'inflation prévisionnelle, sur la base des dépenses observées en 2024. Ces bases posées, l'interprofession se doit à présent de maintenir un pilotage rigoureux et attentif de ses principaux postes de dépenses.



… et du recouvrement des créances usagers

Parallèlement, dans cette phase d'investissement notamment liée aux systèmes d'information, il était indispensable d'assurer un pilotage rigoureux du recouvrement des créances usagers.

En avril 2024, SEMAE a donc engagé une campagne de relance auprès de ses usagers. Les résultats sont au rendez-vous puisque, entre décembre 2024 et décembre 2025, le montant des créances échues a été réduit de moitié, passant de plus de 6 à environ 3 M€.

Cette phase de reprise de contact avec les entreprises s'est révélée particulièrement efficace. Son impact est notamment visible sur la CVE Distribution : en septembre 2024, le taux de recouvrement s'élevait à 78 % (pour une facturation réalisée en début d'année) et atteignait les 90 % en septembre 2025.

Un suivi de trésorerie attentif

Le planning de facturation des CVO/CVE, établi en 2018 lors de la réforme du financement du GNIS, nécessite aujourd'hui un suivi de trésorerie particulièrement attentif en raison des échéances de règlement de plusieurs conventions. En conséquence, en 2026, SEMAE engagera un travail prioritaire sur ce point, tout en maintenant sa vigilance sur le recouvrement de ses créances.

La maîtrise des dépenses, associée à un pilotage rigoureux du recouvrement, doit permettre à SEMAE de traverser l'année 2026 dans de bonnes conditions, en attendant la mise en place du nouvel accord de financement pour la période 2027/2029. Celui-ci veillera à préserver la capacité d'investissement de l'interprofession, notamment dans les domaines immobiliers et des systèmes d'information.



Notre objectif est clair : nous comptons consolider notre budget, maîtriser nos dépenses, renforcer le recouvrement et anticiper l'avenir, afin d'aborder notre futur accord de financement (2027/2029) sur des bases solides et durables.

Éric Michaud
Adjoint au directeur général

4.3 Déployer la territorialisation de l'action interprofessionnelle

4.3.1 - Établir des plans territoriaux de l'action interprofessionnelle à l'échelle de la région

Les régions sont des acteurs clés du développement rural et agricole ; pour la filière semences et plants, il est donc essentiel de renforcer sa visibilité à ce niveau afin de :

- **rappeler sa place fondamentale à la base des filières de production agricole ;**
- **valoriser son rôle d'apporteur de solutions capables d'accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique ;**
- **faire reconnaître la spécificité des productions régionales et des problématiques qui leur sont propres.**

Des collectifs régionaux pour porter la voix de la filière

Les délégations régionales se sont toujours investies dans ce dialogue local ; pour renforcer cette dynamique, le plan stratégique Horizon 2024 a prévu la création de collectifs régionaux. Composés de professionnels de la filière, ces collectifs portent la voix de la filière, notamment lors de rencontres avec les décideurs locaux, afin de valoriser l'importance de la production de semences et plants sur les territoires et de sensibiliser aux nombreux enjeux auxquels elle doit faire face.

Certains Conseils régionaux, à l'instar du Centre-Val de Loire, ont intégré cette dynamique dans le cadre d'un CAP filière semences et plants ; néanmoins, cette implication exemplaire reste encore trop rare. Le projet de territorialisation de l'action interprofessionnelle porté dans le plan Horizon 2027 vise à examiner comment renforcer et structurer notre action interprofessionnelle sur la durée et auprès des différentes régions concernées par nos productions.

Examiner les politiques agricoles territoriales

Dans le cadre de ce projet de territorialisation, la première étape a consisté à examiner les politiques agricoles et alimentaires régionales existantes afin de déterminer si, et comment, les enjeux propres à la filière y sont pris en compte.

Dans certaines régions, comme dans les Hauts-de-France ou le Grand Est, l'action interprofessionnelle a permis de mettre en place des aides spécifiques en faveur du secteur des semences et plants. Dans d'autres, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes, un chapitre dédié aux semences est intégré dans leur plan stratégique grandes cultures.

À ce jour, peu de régions intègrent explicitement notre filière dans la structuration de leurs politiques locales. Leurs projets régionaux abordent indirectement les sujets agricoles et se concentrent essentiellement sur les problématiques transversales aux changements climatiques et au développement durable.

Les échanges réguliers entre nos délégations et les services de la région créent toutefois un contexte favorable pour réfléchir à la mise en place de contrats de filière intégrant les semences et plants.


© SEMAE - Paul Dutronc

Construire un plan de filière régional

À l'issue de cette analyse, SEMAE s'est inspirée des plans existants pour concevoir une boîte à outils regroupant les éléments susceptibles d'être intégrés dans un plan de filière régional dédié aux semences et aux plants. L'interprofession a également élaboré un guide méthodologique proposant une démarche pour engager les travaux en vue d'un tel plan (enquête préalable, présentation du contexte régional, exemples d'axes de travail, etc.).

Début 2026, afin de conclure cette première phase de travail, SEMAE a entamé une réflexion sur les modalités de portage de ce type de plan. Celui-ci n'a en effet de pertinence que s'il suscite l'appui des Régions, mais aussi l'engagement des membres de la filière dans la mise en œuvre des initiatives identifiées.

> *La régionalisation est un levier essentiel pour ancrer la filière semences et plants dans les territoires. Les délégations régionales de SEMAE, appuyées par les collectifs régionaux, portent sa voix auprès des décideurs de terrain pour faire reconnaître la contribution stratégique de notre filière pour les productions agricoles et alimentaires, mais aussi construire des plans de filière adaptés aux enjeux locaux et climatiques.*
>
> **Régis Boisseau**
> Délégué régional Sud-Ouest

11

collectifs régionaux, qui orientent les actions interprofessionnelles au niveau local, mobilisent les acteurs économiques et politiques régionaux et assurent le lien entre SEMAE et les dynamiques territoriales

4.3.2 - Fluidifier l'animation des instances de SEMAE

Depuis 2021, SEMAE mène un travail de fond pour renforcer sa communication externe et mieux faire connaître ses missions, ses actions ainsi que la diversité et la richesse de la filière. Ce mouvement d'ouverture s'accompagne d'une réorganisation interne ambitieuse qui favorise la cohérence et les échanges entre les diverses composantes de l'interprofession. Cinq commissions transversales ont ainsi été créées (Communication, Réglementation, Innovation, Études & prospectives, Semences biologiques) ainsi qu'une section dédiée à la diversité des semences.

Mais un défi demeure : garantir un fonctionnement fluide entre les instances (conseil d'administration, sections, commissions et collectifs régionaux) afin de renforcer la transversalité au sein de l'interprofession.

Une interprofession unique en France

En 2025, dans ces différentes instances, SEMAE s'est engagée à rappeler les services qu'elle apporte à chaque famille professionnelle et l'histoire qu'elles partagent et qui fait leur singularité : SEMAE est en effet la seule interprofession à exercer une mission de service public entièrement financée par les professionnels eux-mêmes. Un modèle original qu'il importe de valoriser.

Chaque projet que porte SEMAE mérite donc d'être envisagé sous l'angle de sa contribution à la filière dans son ensemble.

SEMAE répond aux besoins spécifiques de chaque section de la filière, mais son rôle va au-delà de cette approche : notre interprofession porte une vision et un service global, au bénéfice de l'ensemble de la filière semences et plants.

VOIR L'INTERVIEW DE
Bruno Ferreira
Directeur du groupement


© SEMAE - Paul Dutronc

4.3.3 - Assurer la circulation de l'information filière et interprofessionnelle entre les échelons régionaux et nationaux de SEMAE

En 2025, la réflexion s'est engagée avec pour objectif de mettre en place les conditions d'une meilleure circulation de l'information filière et interprofessionnelle entre les différentes parties prenantes internes (équipes de SEMAE et professionnels de la filière semences et plants) à l'échelon régional et national.

Cette circulation d'information à double sens entre le terrain, les régions et le niveau national viendra nourrir et enrichir les réflexions de l'interprofession sur les attentes des professionnels, favorisera un meilleur accompagnement des acteurs sur le terrain et apportera une meilleure visibilité aux actions déployées sur les territoires.

Notre objectif n'est pas de communiquer plus, mais de communiquer mieux.

Béatrice Petit
Déléguée régionale Sud-Est

VOIR L'INTERVIEW DE
Patricia Guillamot
Directrice de la communication


© SEMAE - Stéphane David

4.3.4 - Valoriser nos missions et informer largement les acteurs de la filière

SEMAE entend valoriser ses missions et faire connaître les services collectifs qu'elle apporte aux acteurs de la filière semences et plants.

Les réseaux sociaux, un levier majeur de visibilité

En 2025, les réseaux sociaux (notamment ceux dédiés aux professionnels, tels que LinkedIn) ont plus que jamais constitué un levier clé pour mettre en lumière les actions de SEMAE lors des temps forts de la filière (participation à des salons, des forums métiers, prises de parole, partenariats, etc.).

Active sur LinkedIn, X, Facebook, Instagram et TikTok, l'interprofession déploie une communication adaptée à chaque communauté. Cette approche sur mesure lui permet de valoriser ses actions, réagir en temps réel à l'actualité, mais aussi rendre accessibles et compréhensibles les enjeux du secteur auprès de publics variés.

À l'évidence, cette stratégie porte ses fruits : la communauté LinkedIn rassemble désormais 15 000 abonnés (avec 159 publications en 2025 et un taux d'engagement de 17,5 %, là où la moyenne se situe autour de 5 %). Les autres canaux poursuivent également leur progression (avec actuellement plus de 7 300 abonnés sur X, 4 600 sur Facebook et 1 920 sur Instagram), preuve de l'intérêt croissant d'un large public pour les enjeux de la filière semences et plants.

Positionner SEMAE au cœur des écosystèmes régionaux et professionnels

En septembre 2025 s'est tenue la troisième Journée interprofessionnelle organisée par SEMAE. Pour cette première édition en région Ouest, plus de 80 professionnels se sont retrouvés au siège de Vilmorin-Mikado, à La Ménitré (49). L'occasion de partager les positions de l'interprofession sur la transition agroécologique et le changement climatique en région Pays de la Loire et d'échanger sur la manière dont la filière aide concrètement les professionnels à relever ces défis. Cette journée a également permis de valoriser l'engagement de SEMAE aux côtés du Département et de la Région.

Une communication renforcée pendant le Salon international de l'agriculture

À l'occasion des neuf jours du Salon international de l'agriculture, SEMAE diffuse une newsletter quotidienne qui valorise les interventions organisées sur son plateau TV. Ce dispositif relaie la parole des professionnels de la filière mais également des acteurs de l'écosystème agricole. En 2025, 3 000 destinataires ont reçu des contenus relatifs aux grands enjeux de la filière : recherche, réglementation, contractualisation, attractivité des métiers, etc.

+25%

d'abonnés au compte LinkedIn de SEMAE en 2 ans

4.4 Renouveler l'engagement pour exécuter les missions de service public : le contrat d'objectifs et de performance 2025-2027

Le 10 décembre 2024, un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été signé entre l'État et SEMAE pour la période 2025-2027, marquant ainsi la poursuite et le renforcement des engagements de l'interprofession dans l'exécution de ses missions de service public.

Dans la continuité du premier COP signé le 9 décembre 2021, le COP 2025-2027 réaffirme les quatre axes stratégiques du précédent contrat :

- **maintenir les missions de service public confiées et les pérenniser ;**
- **moderniser le support à l'activité de contrôle ;**
- **valoriser les missions de service public et assurer l'information ;**
- **améliorer la qualité de service.**

Et introduit un cinquième axe :

- **défendre les intérêts de la Nation dans les échanges internationaux.**

Ouvrir le COP aux enjeux actuels

Ces cinq axes traduisent la volonté commune de consolider le modèle d'organisation du contrôle officiel de la commercialisation des semences et plants tout en l'ouvrant davantage aux enjeux actuels : transformation agroécologique, développement des outils numériques, simplification documentaire, amélioration continue de la qualité de service et rayonnement international du modèle français de contrôle officiel.

Ce second contrat s'inscrit également dans le cadre du projet stratégique de SEMAE (Horizon 2027) qui a mis en évidence la nécessité de renforcer la transparence et l'efficacité des processus de pilotage et d'allocation des ressources, en réponse aux attentes exprimées par l'État.


© SEMAE - Paul Dutronc

S'aligner sur l'environnement de production moderne

Parmi les chantiers structurants, dans la continuité du précédent COP, figurent le passage à un contrôle basé sur l'analyse de risques, la publication des modalités générales de contrôle et de certification des semences et plants, l'adaptation des instructions à tous les modèles de production et la dématérialisation des outils de contrôle.

Face à l'obsolescence du système de contrôle établi en 2008, une refonte intégrale a été initiée pour mieux s'aligner sur l'environnement de production moderne. Les travaux préparatoires menés en 2023 et 2024 ont permis de définir de nouvelles règles de décision harmonisées et de lancer la conception d'une première vague d'outils numériques destinés aux opérateurs et aux contrôleurs.

Le déploiement complet de cette réforme se poursuivra sur la période 2025-2027, confirmant la volonté commune de l'État et de SEMAE de pérenniser et faire rayonner la filière semencière française.



© SEMAE - Paul Dutronc

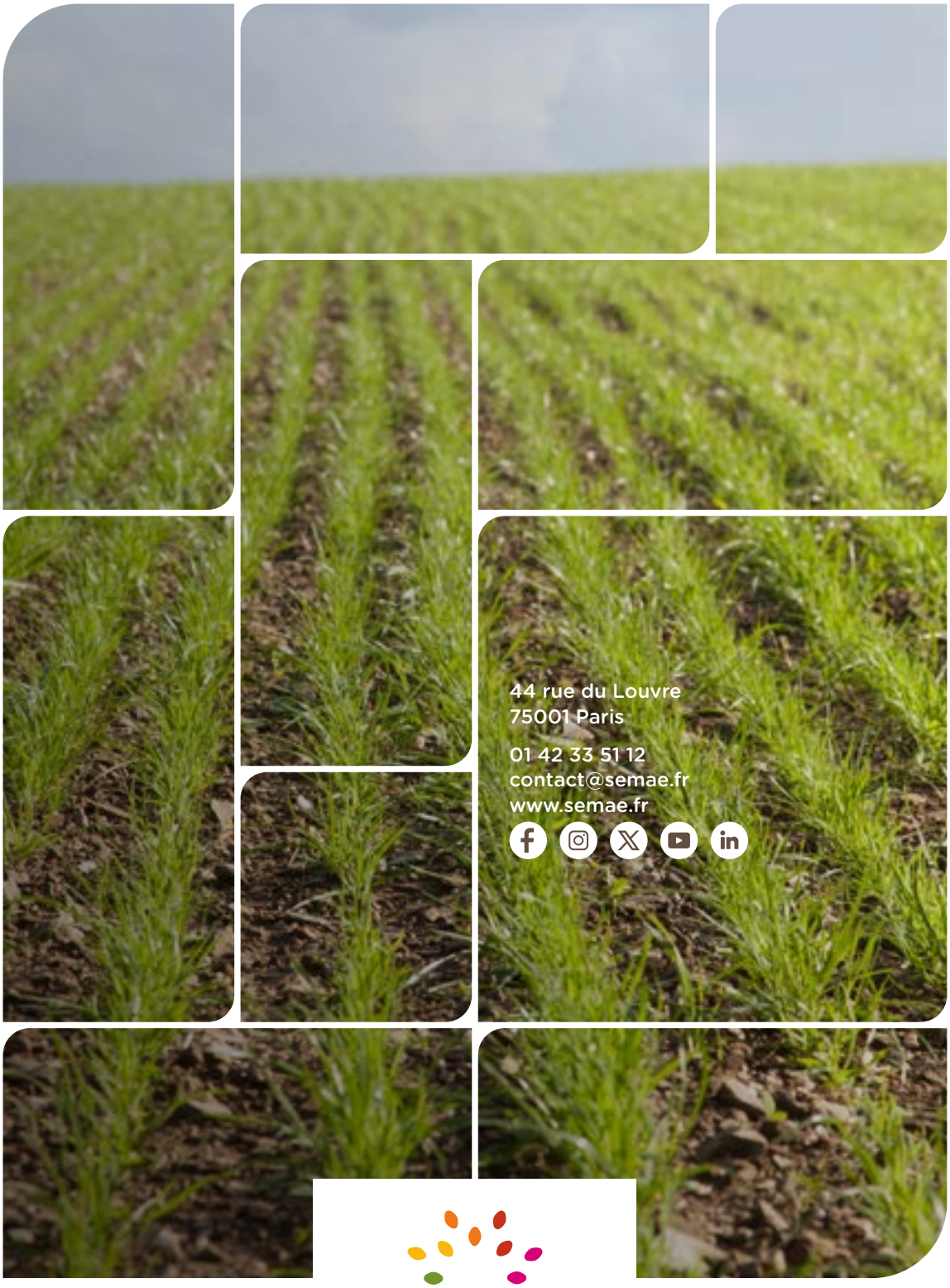
Mars 2026
D1916

Conception/Réalisation :
agencezebra.com

La certification PEFC atteste de notre engagement concret en faveur d'une gestion durable des forêts, contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la biodiversité et à une chaîne d'approvisionnement responsable.

PEFC
10-31-1426

LE TRI FACILE



44 rue du Louvre
75001 Paris

01 42 33 51 12
contact@semae.fr
www.semae.fr

semae

Toutes les semences
pour demain